



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITE 2016

Accueil Ecoute Femmes

*Bureau Départemental d'accueil pour les
femmes victimes de violences*

et

ACCUEIL DE JOUR

Février 2017

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action	4
2.1 <u>Entretiens individuels</u>	
2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action	4
2.1.2 Compositions familiales	6
2.1.3 Ages des femmes	8
2.1.4 Origines géographiques	8
2.1.5 Ressources à l'entrée	10
2.1.6 Origine de la demande	12
2.1.7 Violences exprimées	14
2.1.8 Demandes exprimées	16
2.2 <u>Groupe de paroles</u>	
2.2.1 Nature de l'intervention	16
2.2.2 Objectifs poursuivis	16
2.2.3 Fonctionnement	17
2.2.4 Répartition et rythme	17
2.2.5 Préparation	17
2.2.6 Lieu	18
2.2.7 Professionnelles	18
2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année	18
2.2.9 Les effets	18
2.3 <u>Sensibilisations et formations</u>	
2.3.1 Contexte et actions menées	18
2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année	19
2.3.3 Compte rendu des actions de sensibilisation et de formation	20
3. Evènements marquants	21
3.1 <u>Actions dans le cadre du bureau départemental</u>	21
3.2 <u>D'autres actions sur l'année</u>	23
4. Problématiques rencontrées	31
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples	34
6. Ressources humaines	36
7. Environnement, réseau, partenariat	37
8. Plan d'actions	38

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ✓ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions,
 - ✗ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public pour aller au-devant des personnes en situation ou en risque d'exclusion dans une logique de veille sanitaire et sociale, instaurer une écoute, un dialogue de proximité, faciliter l'accès aux soins
 - ✗ L'**ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés. Accompagnement pour une resocialisation et une autonomie financière.
 - ✗ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
- ✓ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement,
 - ✗ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor
- ✓ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants,
 - ✗ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES**

- Un service d'écoute téléphonique en qualité de Bureau Départemental d'Accueil pour les femmes victimes de violences conjugales
- Un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles (accueil sur Saint-Brieuc / permanences délocalisées)
- Une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence
- Des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels

Ses missions :

Accueillir, écouter, informer, orienter et accompagner les femmes confrontées à des violences conjugales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme souci essentiel l'intérêt des enfants.

Animer un groupe de paroles

Animer des actions de prévention auprès des enfants et des jeunes.

Animer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels.

Proposer des temps d'éclairage spécifiques et spécialisés sur la problématique des violences conjugales en direction des partenaires départementaux.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1 Entretiens individuels

2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2016, **541 femmes** différentes ont sollicité le service (537 en 2015 et 554 en 2014).

Parmi ces 541 femmes, 258 ont bénéficié d'un accompagnement sur la durée (258 en 2015, 260 en 2014).

Nous considérons qu'une femme a été accompagnée par le service dans la mesure où elle a été reçue plus de 2 fois, que ce soit par téléphone ou physiquement.

2144 entretiens (1946 en 2015, 1905 en 2014) :

896 entretiens physiques (884 en 2015, 871 en 2014) et

1248 entretiens téléphoniques (1062 en 2015, 1034 en 2014) ont été réalisés en lien direct avec les personnes.

A ces entretiens, viennent s'ajouter **636 contacts avec des partenaires** sollicités en vue d'une collaboration pour le traitement et l'accompagnement de la situation (703 en 2015, 548 en 2014).

On constate une augmentation constante du nombre total d'entretiens. Comme en 2014, c'est la part des entretiens téléphoniques qui est la plus importante. Les permanences téléphoniques sont de plus en plus utilisées et les entretiens physiques tendent à être plus longs, la rédaction d'écrits avec les personnes requérant plus de temps (notes d'information, rapports ...).

34 attestations, notes d'information et rapports ont été rédigés (51 en 2015, 57 en 2014), ces écrits professionnels sont incontournables et font partie intégrante de l'activité du service. En effet, les personnes qui font appel à Accueil Ecoute Femmes sont pour la plupart d'entre elles sous le choc du traumatisme, on note beaucoup de confusion dans leurs propos, une perte des repères temporels, une perte de confiance, de mémoire...

Ces écrits permettent à la fois :

- * de rendre compte, d'alerter sur une situation d'enfant en danger et/ou de soutenir une demande,
- * d'authentifier la parole,
- * de porter à la connaissance des partenaires des informations pouvant clarifier une situation en apportant des éléments précis, concrets et factuels,
- * de rendre compte et de soutenir la parole de la personne,
- * de mettre en mots les violences subies, les nommer, de relater les faits dans le temps,
- * de classer et d'ordonner des informations pour en donner une vision plus précise,
- * d'éviter à la personne de devoir réexpliquer l'histoire des violences vécues,
- * de faciliter la rencontre avec les partenaires judiciaires, médicosociaux ...

Selon la situation, ils peuvent prendre la forme de rapports, de notes d'information, ou d'attestations.

Ces écrits professionnels ne sont jamais remis directement aux personnes mais sont transmis aux partenaires (avocats, CRIP, experts assermentés auprès du Tribunal, ...). La transmission de ces informations se fait avec l'accord des personnes.

Ces écrits nécessitent un temps de travail conséquent d'élaboration et de reconstruction pour la personne :

- * retrouver des repères temporels,
- * réorganiser sa pensée,
- * clarifier ses positions : resituer la place de la femme et la place du parent,
- * travailler sur la parentalité : resituer la place de l'enfant au cœur de la problématique,
- * ...

Nous avons fait le choix de comptabiliser toutes les femmes qui ont sollicité le service (541) afin d'avoir une bonne lisibilité du nombre de femmes concernées par la problématique et qui ont engagé une première démarche, ce qui explique la part de « Non communiqué » dans les tableaux.
 Les situations pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernant, en effet, les femmes avec qui nous n'avons eu qu'un contact téléphonique mais également les femmes qui ont souhaité préserver leur anonymat.

Précisions sur les permanences délocalisées d'Accueil Ecoute Femmes sur l'année 2016 :

Les permanences de **Guingamp** et de **Dinan** se sont arrêtées fin 2015, l'activité 2016 correspond aux derniers relais réalisés avec les femmes fréquentant ces permanences.

La permanence de **Lamballe** (les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis après-midi de chaque mois) s'est arrêtée fin juin 2016 (baisse de financement FIPD). Dans un souci de maintien d'une réponse de proximité pour les femmes du territoire, Lamballe communautés a pris le relais pour soutenir l'action sur le dernier trimestre, ce soutien n'a cependant pas vocation à être renouvelé.

La permanence de **Rostrenen** (les 1^{er} et 3^{ème} jeudis après-midi de chaque mois) a dû être réduite de moitié liée à la baisse de financement FIPD. Depuis le 01 juillet 2016, le service n'assure plus qu'une seule permanence sur ce site.

Pas de changement particulier sur la permanence de **Loudéac** (les 2^{ème} et 4^{ème} lundis après-midi de chaque mois).

	Permanence ST BRIEUC	Permanence DINAN	Permanence GUINGAMP	Permanence LOUDEAC	Permanence ROSTRENNEN	Permanence LAMBALLE	TOTAL
Nombre de femmes reçues en 2016	451	5	7	26	13	39	541
Nombre de femmes reçues en 2015	395	46	17	28	20	31	537
Nombre de femmes reçues en 2014	406	45	16	36	15	36	554
Nombre de femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1^{ère} fois en 2016	(75.39%)	(0%)	(0%)	(69.23%)	(61.54%)	(69.23%)	(72.85%)
Nombre de femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 ^{ère} fois en 2015	303 (76.71%)	36 (78.26%)	11 (64.71%)	16 (57.14%)	16 (80%)	22 (70.97%)	404 (75.23%)
Nombre de femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 ^{ère} fois en 2014	326 (80.30%)	34 (75.56%)	11 (68.75%)	24 (66.67%)	10 (66.67%)	24 (66.67%)	429 (77.44%)

A noter que pour 2016, le service a répondu aux sollicitations d'1 homme (8 en 2015 et 11 en 2014).

Sur ces 541 femmes, 389 ont pris contact avec le service pour la première fois, soit **72.85%** des femmes qui ont été accueillies à Accueil Ecoute Femmes (75.23% en 2015 et 77.44% en 2014).

2.1.2 Compositions familiales

	Personnes seules	Personnes seules avec un ou des enfants	Couples sans enfant	Couples avec un ou des enfants	NC*	TOTAL
SAINT BRIEUC	46 12.74%	81 22.44%	42 11.63%	192 53.19%	90	451
DINAN	0 0%	3 60%	0 0%	2 40%	0	5
GUINGAMP	1 14.28%	0 0%	1 14.28%	5 71.44%	0	7
LOUDEAC	6 27.27%	5 22.73%	3 13.64%	8 36.36%	4	26
ROSTRENEEN	0 0%	0 0%	1 11.11%	8 88.89%	4	13
LAMBALLE	0 0%	17 60.72%	2 7.14%	9 32.14%	11	39
TOTAL 2016	53 12.27%	106 24.54%	49 11.34%	224 51.85%	109	541
TOTAL 2015	45 10.20%	114 25.85%	62 14.06%	220 49.89%	96	537
TOTAL 2014	71 14.61%	133 27.37%	57 11.73%	225 46.29%	68	554

* Non Communiqué

Les pourcentages ci-dessus sont basés sur le nombre total des situations familiales connues (Ex : Saint-Brieuc 361).

Si la crise et la violence apparaissent dans le couple, la violence et ses effets perdurent très souvent au-delà de la séparation. Aussi, il importe de travailler sur la continuité des violences hors couple et/ou des conséquences de ces violences. Le temps de la reconstruction demande, en général, de longues années et des séquelles peuvent demeurer.

- **76.39%** des femmes accueillies, seules ou en couple, en 2016 **ont des enfants** (78.74% en 2015, 73.66% en 2014),
- **24.54%** sont des **familles monoparentales** (25.85% en 2015, 27.37% en 2014),
- **8 femmes étaient enceintes** (14 en 2015, 14 en 2014),
- **779 enfants dont 519 mineurs et 260 majeurs** vivaient dans le climat de violences conjugales ou de mésentente de leurs parents. Ces éléments s'appuient sur le nombre de situations pour lesquelles nous avons eu connaissance de la présence d'enfants (794 en 2015 dont 544 mineurs et 250 majeurs),
- **45 rapports** ont été émis vers la **CRIP** dans le cadre d'informations préoccupantes (47 en 2015, 59 en 2014),
- **71 enfants** ont été **orientés vers un suivi psychologique** (61 en 2015, 85 en 2014),
- **31 enfants** **bénéficiaient déjà d'un suivi psychologique** (43 en 2015, 50 en 2014).

La situation de particulière vulnérabilité des personnes accompagnées par le service et plus spécialement celle des enfants n'est plus aujourd'hui à démontrer.

Les enfants sont témoins directs ou indirects des violences exercées au sein du couple et les conséquences de l'exposition à ces violences sont dramatiques pour la construction de chacun. Comme de nombreux professionnels intervenant sur cette problématique, nous ne parlons plus d'ailleurs aujourd'hui d'enfants témoins mais d'enfants victimes, citons d'ailleurs :

« Les enfants, lorsqu'ils grandissent dans un climat de violence contre leur mère ne sont pas des témoins passifs de la tension et de la violence. » (cf. Observatoire des violences envers les femmes Conseil départemental Seine Saint-Denis 2012).

« De toute façon, quoi qu'il en soit, qu'il soit témoin seulement et ou victime, les effets sont les mêmes. C'est ce qu'il faut retenir. Etre, vivre dans un monde de la violence, dans une famille où la violence est permanente ou l'exposition à la violence est chronique entraîne des symptômes chez les enfants. » (cf. Liliane Daligand, Professeure de médecine Légale, Université Lyon 1, psychiatre psychanalyste, C.H. Lyon sud, experte auprès de la Cour d'appel de Lyon).

Les conséquences des violences sur les enfants ne sont pas négligeables, elles sont visibles pour certains enfants avant leur majorité au travers de symptômes et signes de souffrances repérables. Pour d'autres, les signes de souffrances ne sont pas repérés voire inconnus ou niés par les adultes.

Les femmes viennent parfois sur le service avec leurs enfants, et ce, pour différentes raisons :

- * pour des raisons pratiques, principalement l'absence d'un mode de garde (jeunes enfants, le mercredi, les périodes de vacances scolaires, enfant malade, allaitement...),
- * l'enfant sert de prétexte pour sortir du domicile conjugal (il a un rendez-vous médical par exemple),
- * l'enfant ne peut rester au domicile avec le père, sa mère craint pour sa sécurité,
- * pour des raisons psychologiques : relation mère/enfant fusionnelle, enfant béquille...

Les femmes sont amenées à réfléchir sur leur rôle parental et leur responsabilité en tant que parent.

A l'écoute des enfants, de ce que dit leur mère, les professionnelles orientent si nécessaire vers des suivis adaptés.

Une attention particulière est accordée aux enfants car il est important, dans un premier temps, pour eux de :

- * pouvoir rompre le silence,
- * apprendre qu'ils n'y sont pour rien,
- * apprendre qu'ils peuvent être aidés,
- * savoir que la Loi interdit de tels comportements que rien ne justifie.

Le repérage des enfants en danger est le souci premier du service. Il convient d'agir en termes de protection des enfants et de prévention des violences conjugales.

Il convient donc de rester vigilants. Le nombre significatif de situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, dans un contexte de violence conjugale a de quoi interpeller.

A la connaissance du service, **30** mesures éducatives ont été prises dans le cadre de la protection de l'Enfance (43 en 2015, 43 en 2014).

- * **26** mesures prises suite à la saisine du Juge des Enfants (40 en 2015, 41 en 2014),
- * **4** mesures administratives exercées (3 en 2015, 2 en 2014).

	Nombre
Mesures judiciaires	26
Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	9
Aide Educative en Milieu Ouvert Renforcé (AEMOR)	1
Placement Judiciaire	2
Ordonnance de Placement Provisoire (OPP)	11
Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE)	3
Mesures administratives	4
AED	4
Total	30

Concernant les enfants majeurs, il n'est pas rare de voir que des enfants n'aient pas posé trop de problèmes jusqu'à leur majorité et que des faits de violences de leur part apparaissent, notamment lorsqu'ils projettent de s'installer en couple.

2.1.3 Ages des femmes

	< 18 ans	18 à 25 ans	26 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 79 ans	> = 80 ans	NC	TOTAL
ST BRIEUC	6	28	149	69	37	25	0	137	451
DINAN	0	0	4	1	0	0	0	0	5
GUINGAMP	0	0	2	2	1	2	0	0	7
LOUDEAC	0	0	8	7	3	1	0	7	26
ROTRENEEN	0	0	4	4	0	1	0	4	13
LAMBALLE	0	2	8	11	4	1	0	13	39
TOTAL 2016	6 1.58%	30 7.89%	175 46.05%	94 24.74%	45 11.84%	30 7.89%	0 0%	161	541
TOTAL 2015	3 0.76%	27 6.82%	184 46.46%	107 27.02%	42 10.61%	33 8.33%	0 0%	141	537
TOTAL 2014	4 0.90%	36 8.05%	192 42.95%	113 25.28%	69 15.44%	32 7.16%	1 0.22%	107	554

La majorité des femmes ayant fait appel à Accueil Ecoute Femmes en 2016 a entre 26 et 39 ans ce qui représente **46.05%** (46.46% en 2015, 42.95% en 2014).

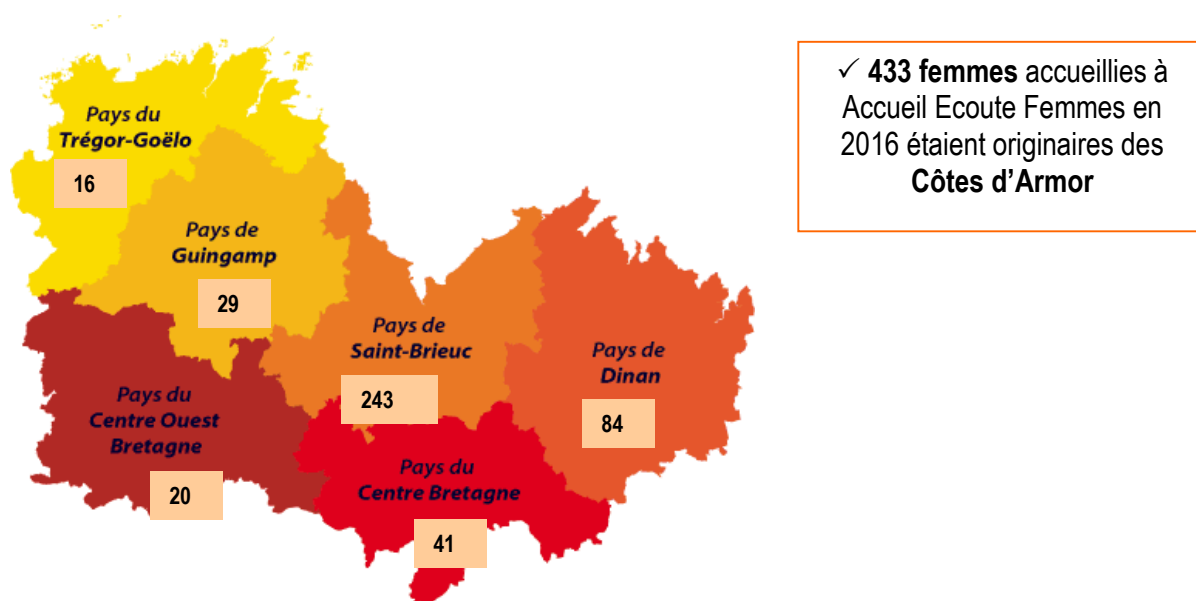
A noter par ailleurs, la part des femmes de plus de 60 ans qui reste encore conséquente cette année : **7.89%** (8.33% en 2015, 7.38% en 2014).

2.1.4 Origines géographiques

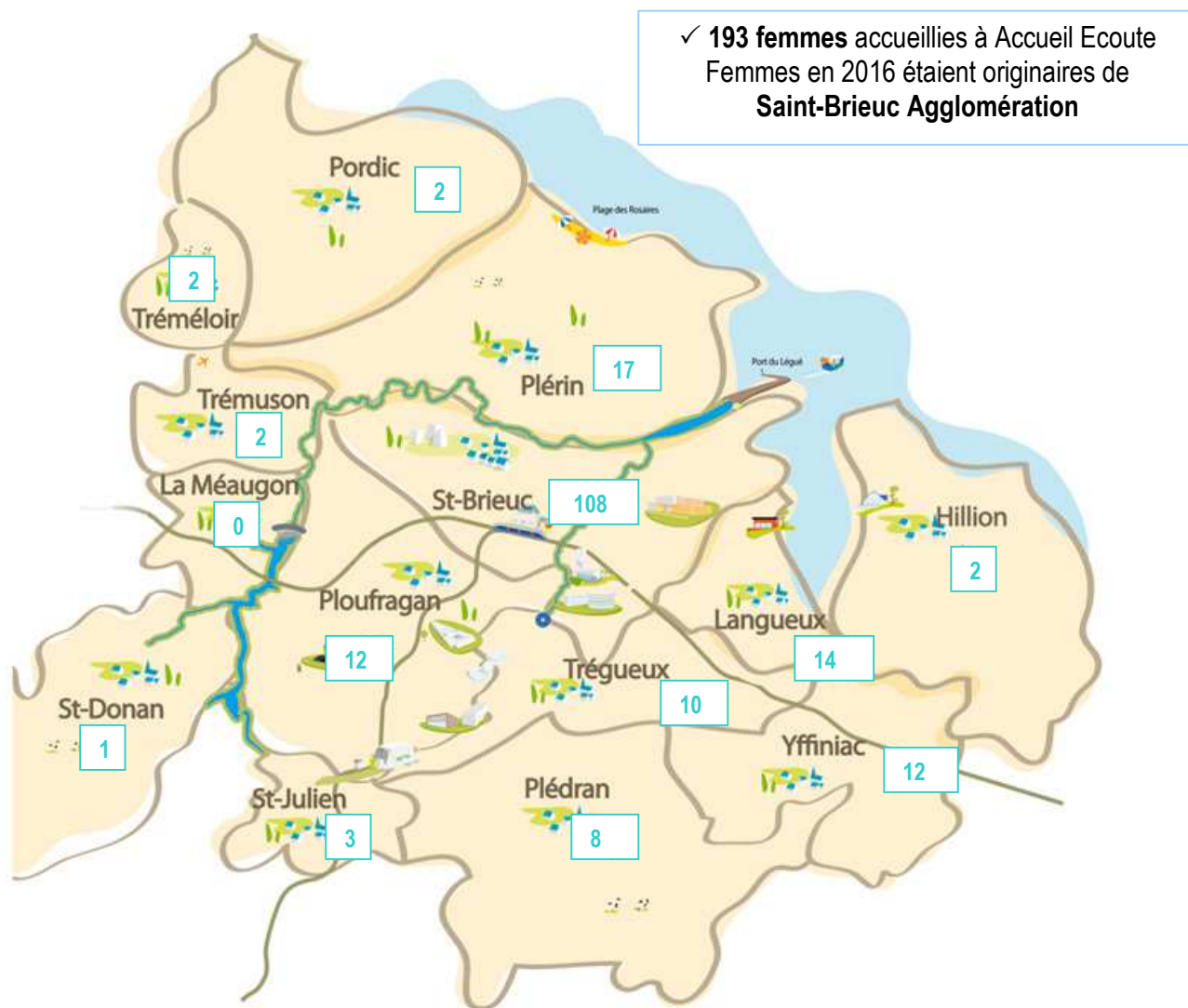
SECTEURS	% 2014	% 2015	% 2016
ST BRIEUC	48.74	47.74	44.92
LAMBALLE	7.40	8.49	10.72
GUINGAMP	5.42	7.36	4.99
DINAN	9.75	10.94	4.81
PAIMPOL	1.81	0.93	0.37
LOUDEAC	8.30	5.66	7.58
LANNION	0.90	3.02	2.96
ROSTRENEEN	4.33	5.66	3.70
Bretagne	4.33	1.89	3.14
Autres départements	1.26	0.57	1.11
Etranger	0	0	0.00

Non communiqué	7.76	7.74	15.71
TOTAL	100.00	100.00	100.00

La cartographie suivante illustre l'origine de l'ensemble des demandes de femmes victimes de violences conjugales et familiales, en 2016, qui ont fait appel à Accueil Ecoute Femmes dans le cadre des entretiens individuels réalisés à Saint Briec, Guingamp, Dinan, Loudéac, Rostrenen et Lamballe :



La cartographie suivante illustre l'origine des femmes de Saint-Brieuc Agglomération qui ont fait appel au service en 2016 :



Femmes accueillies et accompagnées par le service, issues des quartiers prioritaires de Saint-Brieuc Agglomération :

	Saint-Brieuc Croix Lambert	Saint-Brieuc Europe Balzac - Ginglin	Saint-Brieuc Waron Point du jour	Ploufragan - Iroise	Plédran Les Côteaux	TOTAL
2016	11	9	4	0	2	26
2015	9	8	6	2	0	25

Nous avons recensé **26 femmes résidant dans les quartiers prioritaires de l'agglomération**, les femmes que nous avons accueillies (que ce soit dans nos locaux ou par téléphone) ne souhaitent pas toujours donner d'information sur leur lieu de résidence, on peut donc penser qu'il s'agit d'un chiffre à minima.

2.1.5 Ressources à l'entrée

PERMANENCES	Salaire Retraite	Allocation chômage/ formation	RSA	AAH	Autres	Sans ressource	Non communiqué	TOTAL
SAINT BRIEUC	164	43	38	9	26	31	140	451
DINAN	2	1	1	0	0	0	1	5
GUINGAMP	7	0	0	0	0	0	0	7
LOUDEAC	9	2	2	3	2	1	7	26
ROSTRENEN	5	0	0	1	1	2	4	13
LAMBALLE	13	4	4	2	1	1	14	39
TOTAL 2016	200	50	45	15	30	35	166	541
TOTAL 2015	199	50	51	16	22	42	157	537
TOTAL 2014	222	55	56	21	30	56	114	554

Parmi les **375 femmes** pour lesquelles on connaît leur situation financière et professionnelle :

- ✓ On peut noter que **200 femmes** perçoivent un salaire, une retraite ou exercent une profession libérale soit **53.33%** (52.37% en 2015, 50.45% en 2014).

Cependant, parmi ces **375 femmes** :

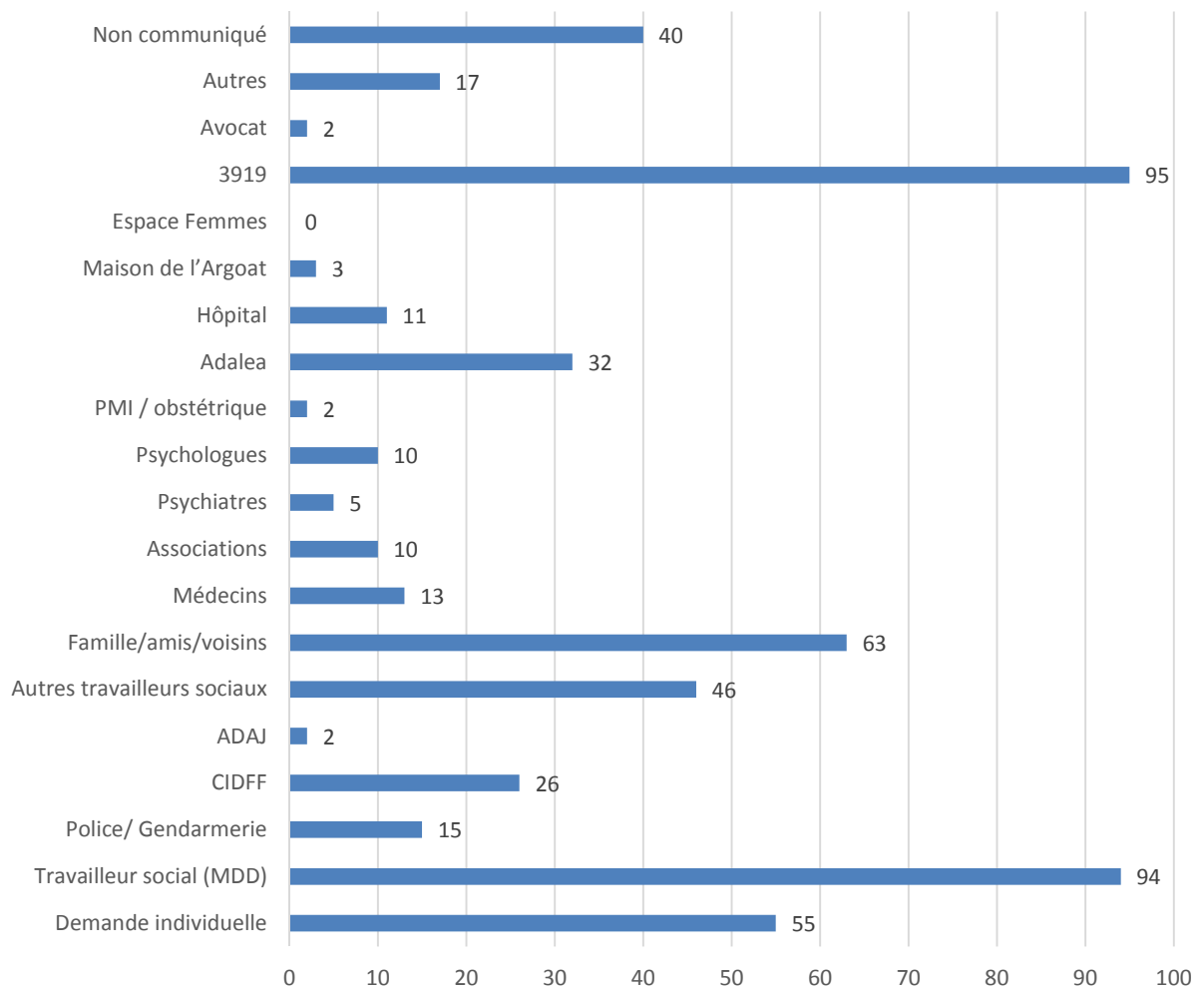
- ✓ **35 femmes n'ont pas du tout de ressources soit 9.33%** (11.05% en 2015, 12.73% en 2014),
- ✓ **110 femmes bénéficient des minima sociaux soit 29.33%** (30.79% en 2015, 30% en 2014) : AAH, RSA, chômage/formation,
- ✓ **108 d'entre elles exercent une activité à temps plein soit 28.80%** (32.63% en 2015, 33.41% en 2014).

Les catégories socioprofessionnelles des personnes :

Cadres	1.01%
Chefs d'entreprises / Commerçantes / Artisanes / Agricultrices	2.36%
Au chômage	16.16%
Employées	39.73%
Etudiantes / Scolaires / Stagiaires	4.38%
Femmes au foyer	6.06%
Ouvrières	8.08%
Profession intermédiaire	11.11%
Profession libérale	1.68%
Retraitées	9.43%

Les catégories socioprofessionnelles ne reflètent pas toujours le niveau de ressources des personnes. Par exemple : dans la catégorie 2 (chefs d'entreprises...) il existe une grande disparité dans les ressources.

2.1.6 Origine de la demande



Origine de la demande	SAINT BRIEUC	DINAN	GUINGAMP	LOUDEAC	ROSTRENEEN	LAMBALLE	TOTAL
Demande individuelle	10,42%	0,22%	0,22%	0,67%	0,00%	0,67%	10,17%
Travailleur social (MDD)	16,63%	0,44%	0,00%	0,89%	1,33%	0,00%	17,38%
Police/ Gendarmerie	2,66%	0,00%	0,00%	0,22%	0,44%	0,00%	2,77%
CIDFF	4,43%	0,00%	0,22%	0,67%	0,22%	0,22%	4,81%
ADAJ	0,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,37%
Autres travailleurs sociaux	7,54%	0,00%	0,22%	0,00%	0,22%	2,22%	8,50%
Famille/amis/voisins	12,42%	0,00%	0,22%	0,22%	0,00%	1,11%	11,65%
Médecins	2,66%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%	2,40%
Associations	1,33%	0,00%	0,00%	0,67%	0,00%	0,22%	1,85%
Psychiatres	1,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,92%
Psychologues	1,77%	0,00%	0,00%	0,44%	0,00%	0,00%	1,85%
PMI / obstétrique	0,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,37%
Adalea	6,21%	0,00%	0,00%	0,67%	0,00%	0,22%	5,91%
Hôpital	2,22%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%	2,03%
Maison de l'Argoat	0,00%	0,00%	0,67%	0,00%	0,00%	0,00%	0,55%
Espace Femmes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
3919	18,63%	0,44%	0,00%	0,44%	0,22%	1,33%	17,56%
Avocat	0,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,37%
Autres	3,33%	0,00%	0,00%	0,22%	0,00%	0,22%	3,14%
Non communiqué	7,32%	0,00%	0,00%	0,67%	0,44%	0,44%	7,39%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

10.17% des femmes prennent elles-mêmes contact avec Accueil Ecoute Femmes (12.66% en 2015, 9.21% en 2014).

Parallèlement, on observe aussi **une nette augmentation des orientations du numéro national le 3919, on est passé de 18 orientations en 2011 à 95 en 2016 (soit 3.74% en 2011 contre 17.56% en 2016)**. On peut penser, que le recours au 3919 est un réflexe de plus en plus intégré par la victime du fait des campagnes de communication. C'est le premier appel qu'une personne peut faire avant d'être orientée vers les relais départementaux.

Les permanences téléphoniques ont pour objectif de permettre un premier contact qui peut aboutir à un accompagnement sur du plus long terme.

L'entretien téléphonique nécessite un temps d'écoute conséquent. Il s'adresse, dans un premier temps, à des personnes qui ne se déplaceraient pas d'emblée pour un entretien physique.

Lors de l'entretien téléphonique, en fonction de l'évaluation de la situation, la proposition d'un rendez-vous physique est systématiquement faite. Cependant, les personnes n'acceptent pas toujours et ne viennent pas forcément au rendez-vous lorsqu'il y en eu un de fixé. En revanche, très souvent, elles vont solliciter, à nouveau, le service sur les plages horaires des permanences téléphoniques.

Nous avons repéré que les personnes qui appelaient sur ce temps de permanence sont très souvent, en état de crise, de choc... Ces personnes ont besoin d'une écoute immédiate mais ne sont pas forcément prêtes, dans cette première écoute, à engager des démarches de séparation, de porter plainte, d'aller voir un médecin ...

Certaines personnes sont aussi demandeuses de conseils par rapport à leur couple, d'exprimer leurs ambivalences. Pour certaines personnes, nous remarquons que le rendez-vous physique signifie l'engagement vers un départ, qu'elles ne sont pas encore prêtes à assumer ou qu'elles ne veulent ou ne peuvent accomplir.

Il convient de préciser que le travail, dans le cadre des entretiens téléphoniques, ne se limite pas à l'écoute. De nombreux contacts, avec l'accord de la personne, sont très souvent nécessaires avec de multiples partenaires pour assurer sa sécurité, sa protection et celle de ses enfants.

A noter également, une augmentation du nombre de femmes qui font appel au service, pour la première fois, par mail après avoir parcouru le site de l'Association.

Par ailleurs :

- * **25.88%** sont orientées par un travailleur social (39.74% en 2015, 26.90% en 2014).
Les actions de sensibilisation et de formation réalisées depuis plusieurs années ont contribué à favoriser une meilleure prise en compte des victimes à la fois en termes d'évaluation et d'orientation vers Accueil Ecoute Femmes.
- * **11.65%** des orientations se font par le biais de membres de la famille, d'amis, ou de voisins (15.70% en 2015, 11.19% en 2014).
- * **5.57%** des orientations se font par le biais d'hôpitaux et de médecins (8.10% en 2015, 7.77% en 2014).

Le travail de partenariat avec les professionnels de santé se concrétise. Ils sont demandeurs d'informations et de plaquettes du service.

2.1.7 Violences exprimées

La violence n'est pas facile à déceler, tant la femme a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation.

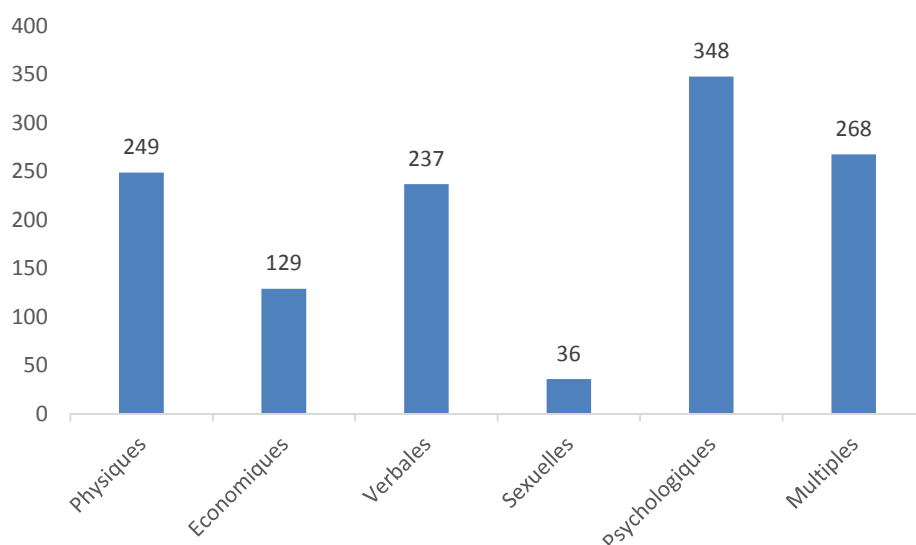
Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Lorsque la femme contacte Accueil Ecoute Femmes, elle est enfermée dans les émotions, le vécu, la peur et n'est plus en capacité de penser. C'est l'insupportable qui l'amène à mettre en dehors de la famille le secret, même si elle n'est pas forcément prête à un départ. Les violences des hommes sur les femmes ont toujours d'autant plus de difficultés à être connues et à être combattues que leur fondement même repose sur la clôture, l'enfermement, le refus de s'ouvrir aux autres. La violence protège le lieu du secret en remettant la femme victime et complice de celui-ci.

Accueil Ecoute Femmes devient un lieu :

- Où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à l'extérieur, elle a honte, elle se trouve sous la domination de son conjoint et la plupart du temps est très isolée.
- De dépôt de la parole, lieu où les choses se disent, se parlent, espace que la femme s'offre à elle-même pour élaborer une autre vie à construire.

Les violences conjugales :



Dans le rapport ONDRP 2012, parmi les 13 866 fiches renseignées concernant une situation de violence entre conjoints, la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes) repère que 52 % des femmes se sont déclarées victimes de trois formes de violence (psychologique, verbale et physique).

« La recherche donne à penser que la violence physique dans les relations intimes s'accompagne souvent de violence psychologique et, dans un tiers à plus de la moitié des cas de violence sexuelle » Rapport de l'O.M.S 2002. C'est également ce que nous constatons, à noter qu'en ce qui concerne les violences sexuelles, ce sont des violences qui sont souvent sous-estimées, les victimes ayant beaucoup de difficultés à pouvoir en parler.

Les violences psychologiques : 348 en 2016, soit **27.47%** des femmes reçues.

Elles restent très difficiles à prouver, bien que très dévastatrices pour la victime, elles peuvent conduire notamment à l'alcoolisme, au suicide... Aussi, non prises en comptes par les magistrats par manque de preuves, les femmes ne se sentent pas reconnues comme victimes et ont, de ce fait beaucoup de mal à se reconstruire.

Les violences autres que conjugales :

68 autres situations, hors violences conjugales, se répartissent ainsi (84 en 2015, 118 en 2014) :

- ✓ **50 situations de viols** (64 en 2015, 83 en 2014) dont :
 - 24 viols de parent sur mineur
 - 4 viols de parent sur majeur
 - 4 viols de majeur sur parent
 - 1 viol de mineur sur parent
 - 1 viol au travail
 - 16 autres viols
- ✓ **6 incestes** (8 en 2015, 10 en 2014)
- ✓ **12 autres agressions** (12 en 2015, 11 en 2014)

Ces chiffres sont bien en-deçà de la réalité, en effet, il est rare que les femmes puissent parler des violences sexuelles qu'elles ont subies, non seulement c'est un sujet encore très tabou, mais parler de ces violences réveille aussi le traumatisme.

Dans le rapport ONDRP 2012 sur les 13 866 fiches renseignées de la FNSF seules 1082 fiches (7,80%) citent des violences sexuelles entre conjoints.

2.1.8 Demandes exprimées

Ces demandes se regroupent en quatre grandes thématiques :

	Ecoute & soutien	Groupe de paroles	Hébergement	Information
SAINT BRIEUC	294	7	45	81
DINAN	/	/	/	/
GUINGAMP	/	/	/	/
LOUDEAC	11	/	2	4
ROSTRENEN	7	/	/	/
LAMBALLE	26	1	2	2
TOTAL	338	8	49	87

- **Les demandes d'écoute et de soutien** sont les plus fréquemment formulées par les femmes, **62.48%** des femmes font ces demandes (71.24% en 2015, 78.34% en 2014).
- **Les demandes d'hébergement** représentent **9.06%** (17.19% en 2015, 11.37% en 2014).
A noter que la majorité des femmes qui demandent un hébergement la cumulent à une demande d'écoute.
Le lieu d'accueil et d'écoute offre, à travers des entretiens, la possibilité d'approfondir le sens de cette démarche et oriente vers le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) lorsque la demande d'hébergement est formulée.
- **Les demandes d'informations** représentent **16.08%** des demandes (19.17% en 2015, 25.81% en 2014), elles s'organisent plus particulièrement autour de la mise en place des permanences téléphoniques.

2.2 Groupe de paroles

2.2.1 Nature de l'intervention

L'action du groupe de paroles s'inscrit dans le cadre du travail fait à l'Association ADALEA autour de la violence conjugale et du soutien à la fonction parentale. Il est ouvert aux femmes confrontées à la violence, c'est un groupe d'échange de paroles, bien qu'il puisse y avoir, dans ce cadre, des effets thérapeutiques.

2.2.2 Objectifs poursuivis

A partir de la constitution d'un groupe de six à neuf femmes et d'un regroupement tous les quinze jours il a pour objectifs de :

- **Rassembler entre elles des femmes ayant eu des problèmes de séparation et/ou qui ont subi des violences**, désirant vivre l'expérience d'appartenance à un groupe ;
- **Partager les expériences de chacune, créer une dynamique entre les femmes pour le soutien et l'expression des difficultés, aider à retrouver des attitudes d'autonomie** : le travail de groupe est un travail en miroir, le fait d'entendre quelqu'un d'autre exprimer son problème peut permettre une identification, ce qui permet de trouver un appui ;

- **Favoriser la circulation de la parole, la compréhension de leur vécu pour tenter de sortir de la position de victime**, étape nécessaire à la reconstruction ;
- **Revaloriser l'estime d'elles-mêmes, restaurer son identité et son intégrité psychique** fragilisées par un vécu de violences ;
- **Favoriser l'émergence des compétences et des capacités de chacune des femmes** ;
- **Développer des solidarités, favoriser la sortie de l'isolement social** ;
- **Aider à séparer le conjugal et le parental**, restaurer les places de chacun, père et mère, les rendre effectives dans leur rôle éducatif ;
- **Repérer et orienter vers les structures adaptées** aux besoins de chacune.

2.2.3 Fonctionnement

L'entrée dans le groupe de paroles se fait après un entretien individuel avec la femme, qui permet :

- De présenter les modalités de fonctionnement du groupe de paroles (règles, intervenantes...),
- De préciser son besoin et ses attentes par rapport au groupe,
- D'évaluer si elle peut vivre une situation de groupe,
- De confirmer le souhait de participer au groupe et de mesurer les obstacles à l'intégration dans un groupe.

Il est prudent de ne pas engager des personnes dans un processus qui pourrait leur être néfaste à ce moment précis. Les règles du fonctionnement du groupe sont remises aux femmes et doivent être respectées. Ces règles sont régulièrement reparlées au sein du groupe afin de ne pas perdre le sens et permettre leur intégration dans le vécu du groupe.

2.2.4 Répartition et rythme

La répartition du temps d'intervention des professionnelles est constituée par trois temps complémentaires :

- ✓ L'accueil et le suivi des femmes
Entretien individuel d'une heure environ pour préparer l'entrée dans le groupe, des temps d'entretiens individuels de suivi pour compléter l'action du groupe de paroles pour les femmes qui en éprouvent le besoin.
- ✓ Les regroupements
Un regroupement de deux heures tous les quinze jours, à partir d'un calendrier fixé à l'avance, avec en amont un temps de préparation d'une heure. Ce rythme est un des éléments important, il permet de faire un réel travail par sa régularité, cela pose un cadre indispensable et sécurisant qui favorise l'expression en groupe.
- ✓ Partenariat, bilan, dossiers...
Tout au long de l'année, des espaces temps sont retenus afin d'effectuer les démarches en direction du partenariat concernant l'activité et la présentation du fonctionnement du groupe de paroles. Par ailleurs, des temps sont dégagés pour la rédaction de bilans, de dossiers sur le fonctionnement du groupe.

2.2.5 Préparation

Dans cette préparation, le souci premier est de garantir l'expression de chacune des personnes dans le groupe avec pour objectif, de donner « du poids » à la parole et de privilégier l'écoute. Ainsi, ce qui se dit et se vit dans le groupe fait partie de la trame.

Une trame de rencontre est établie par les professionnelles, qui s'articule en fonction des attentes du groupe et en fonction des séances précédentes. Le groupe étant ouvert, l'entrée de chaque nouvelle participante est préparée.

2.2.6 Lieu

Les regroupements ont lieu dans un salon mis à disposition à cet effet au sein d'Accueil Ecoute Femmes à Saint-Brieuc.

2.2.7 Professionnelles

Deux professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes d'ADALEA co-animent et accompagnent le groupe. Il s'agit principalement de gérer la parole des participantes. La co-animation permet d'exploiter les complémentarités des professionnelles, de dynamiser au mieux les ressources des femmes, de les soutenir et de contenir le groupe. Le regard de chaque professionnelle éclaire la pratique de l'autre.

2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année

- ✓ **7 entretiens préalables** ont ainsi été réalisés (9 en 2015, 17 en 2014).
- ✓ **16 femmes ont participé au groupe** sur l'année,
- ✓ **15 rencontres se sont déroulées (19 en 2015, 22 en 2014).**

2.2.9 Les effets

Les effets sont différents suivant les personnes, selon là où elles en sont personnellement. La parole, liante au sein d'un groupe permet de lever la honte, de la nommer, de la reconnaître. Par la parole, les femmes qui participent au groupe sortent de la victimisation, elles brisent l'isolement, le silence dans lequel elles vivaient suite aux violences subies.

Les récits que font les participantes, esquisse d'une histoire, des difficultés de chacune et les échos des autres femmes du groupe peuvent être des solutions imaginées, des rapprochements de situations qu'elles ont elles-mêmes connues, des causes envisagées, des réflexions existentielles.

Les participantes trouvent une place active dans l'élaboration de leurs difficultés et des solutions à trouver avec l'aide et le soutien des autres femmes. Ces échanges, plus ou moins intimes, forment le tissu et la richesse du groupe.

Les femmes puisent, dans le groupe, la force de passer de victimes à actrices et de sortir de la soumission. Parler de ses difficultés en groupe évite l'individualisation de questions qui s'avèrent collectives. Les réflexions collectives qui y sont engagées ressource le narcissisme mis à mal dans la relation de couple. La revalorisation se fait beaucoup par les autres.

Le passage dans le groupe peut être bref pour certaines, pour d'autres, c'est un investissement à plus long terme. C'est un passage qui toujours laisse la trace d'un possible à reconstruire (cf. chapitre 5. Témoignages). Le groupe permet, à partir de la parole libérée, d'orienter les femmes de façon individuelle vers des structures ou professionnels adaptés.

Ainsi en 2016, les 16 femmes qui ont participé au groupe de paroles ont pu commencer ou prolonger ce travail de reconstruction, de revalorisation, leur permettant d'appréhender différemment leur devenir.

2.3 Sensibilisations et formations

2.3.1 Contexte et actions menées

Trop souvent méconnue, la violence conjugale est particulièrement préoccupante tant du fait de son ampleur, des conséquences physiques, psychologiques et sociales qui en résultent pour ses victimes, principalement des femmes, que du fait de son retentissement sur l'ensemble de la famille et notamment des enfants.

Dans ce cadre, Accueil Ecoute Femmes a réalisé en 2016, en lien avec le Centre d'Information aux Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) et l'Association Départementale d'Alternatives Judiciaires (ADAJ), des actions de sensibilisations à la thématique des violences conjugales.

2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année

En 2016, 511 personnes ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation et/ou de formation à la problématique aux violences conjugales (1019 en 2015, 1 099 en 2014) dont :

- ✓ Des jeunes étudiants, lycéens ou collégiens,
- ✓ Des conseillers de la Mission Locale,
- ✓ Des Conseillers Principaux d'Education,
- ✓ Des travailleurs sociaux,
- ✓ Des stagiaires,
- ✓ Des élus,
- ✓ Des médecins généralistes, hospitaliers, urgentistes et des internes.

Depuis 2014, nous avons fait le choix de développer des actions à destination de jeunes et de professionnels d'établissements scolaires. L'objectif principal de ces actions est de leur permettre d'acquérir les bases nécessaires à la compréhension de la problématique des violences conjugales tant sur le plan psychosocial que juridique.

Ainsi, 22 actions de sensibilisation et/ou de formation ont été organisées en 2016 (18 en 2015, 21 en 2014) :

Dates	Secteur géographique / structure	Type de sensibilisation / formation	Public	Nombre de personnes
14 Janvier	Pontivy	4 animations du jeu « Equité Toi ? »	Lycéens	44
21 Janvier	Plérin	1 sensibilisation	Médecins généralistes	26
22 Mars	Montargis	1 formation à l'animation du jeu « Equité Toi ? »	Conseillers Mission Locale	14
18 Avril	Saint-Brieuc	1 sensibilisation	TISF	12
12 Mai	Pontivy	2 animations du jeu « Equité Toi ? »	Lycéens	29
05 Octobre	Saint-Brieuc	1 sensibilisation	Etudiants AS	30
18 Octobre	Lamballe	1 sensibilisation	Partenaires	16
7 Novembre	Lamballe	1 animation du jeu « Equité Toi ? »	Lycéens	14
14 Novembre	Lamballe	4 animations du jeu « Equité Toi ? »	Lycéens	52
17 Novembre	Lamballe	1 animation du jeu « Equité Toi ? »	Lycéens	24
21 Novembre	Lamballe	1 animation du jeu « Equité Toi ? »	Lycéens	13
27 Novembre	Yffiniac	Marche Rando Solidaire	Grand public	200
05 Décembre	Lamballe	3 animations du jeu « Equité Toi ? »	Lycéens	37
TOTAL				511

Violences sur les femmes. Actions de sensibilisation

Dès aujourd'hui et jusqu'au 16 décembre prochain, Lamballe participe à la campagne « Orangez le monde » mise en place par l'ONU pour sensibiliser le monde à la question des violences faites aux femmes. Voici le programme des actions à Lamballe.

1. À la bibliothèque. Jusqu'au 28 octobre, la bibliothèque municipale propose des documents, films et vidéos pour les jeunes et les adultes sur le sujet des violences faites aux femmes.

2. Sur le marché. Le 24 novembre, des films et des présentations liées à la rencontre de la population d'origine des femmes et des hommes sur cette question sensible.

3. À l'hôtel de ville. Du 25 novembre au 2 décembre, une exposition sera visible sur ce thème.

4. À la cyberbase. Du mardi 6 au vendredi 9 décembre, une médiatrice mène des ateliers de sensibilisation pour sensibiliser les réseaux sociaux et le téléphone, à la cyberbase dans l'espace Lamballe communautaire.

5. Des services sur rendez-vous. En



dehors des événements ponctuels, différents services proposent une aide et un conseil aux femmes victimes de violence. Une permanence avec un accompagnement psychosocial est ainsi assurée à l'Adiaba, les dimanches et quinzaines jusqu'à octobre à décembre, uniquement sur rendez-vous au 02 96 84 22 22. La COP (Commissariat de police) organise également une permanence les dimanches matin de novembre et de décembre pour aider les femmes dans leurs démarches juridiques : sur rendez-vous au 02 96 76 17 23. Tous les jours à la Maison du département à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, un accompagnement social est assuré par des travailleurs sociaux et éducatifs sur rendez-vous au 02 96 56 50 30. Enfin, au service de sociale et prévention de la ville de Lamballe, un accom-

pannement social sera assuré du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h (hors rendez-vous), et l'après-midi sur rendez-vous au 02 96 56 13 50.

6. Des ateliers et des actions auprès des jeunes. Des ateliers vont être menés auprès des jeunes âgés de 16 à 18 ans, animés par Adalea. Le 25 octobre au foyer des jeunes au complexe du Penthièvre, le 7 novembre pour les enseignants, les 8 et 14 novembre pour les élèves des lycées Saint-Eloi et Saint-Joseph, et le 14 novembre à l'inauguration de l'engagement public. Cela se poursuivra avec un atelier « C'est notre que moi » animé par le CDE, les 14 et 15 novembre, au collège Goussierville et se terminera les 17 et 18 novembre avec un atelier sur la cyber-violence, animé par l'association e-égalité, auprès des collèges et des lycées.

Sensibilisation auprès de 16 partenaires du territoire de Lamballe



Solidarité lamballaise contre les violences faites femmes

La campagne « Orangez le monde », mise en place par l'ONU pour sensibiliser le monde à la question des violences faites aux femmes, démarre aujourd'hui et durera jusqu'au 16 décembre. Lamballe participe à travers un programme d'actions menées dans divers points de la cité, comme par exemple à la bibliothèque ou sur le marché. Page 21

2.3.3 Compte rendu des actions de sensibilisation et de formation

Il ressort de ces actions, une dimension partenariale et éthique très forte autour des questions soulevées sur le thème des violences conjugales.

Les participants, ont ainsi pu obtenir non seulement une sensibilisation ou une formation mais aussi découvrir ou redécouvrir des partenaires. Cette connaissance du partenariat qui peut agir en amont ou bien en aval de l'intervention des professionnels sensibilisés apporte une cohérence d'intervention pour les femmes victimes de violences conjugales. La concrétisation de cette cohérence c'est le travail au quotidien, les échanges, les orientations pour une bonne prise en charge des victimes.

Personnes rencontrées sur la problématique :

- * 2 étudiantes 3^{ème} année d'assistante sociale à ASKORIA
- * 2 élèves de 1^{ère} L et ES Saint-Joseph de Lamballe dans le cadre d'un travail de recherches
- * 3 élèves de 1^{ère} ST2S du Lycée Notre-Dame de Guingamp
- * 4 élèves de 1^{ère} ST2S du Lycée Renan de St Brieuc
- * L'intervenante sociale auprès du commissariat de Saint-Brieuc
- * 1 assistante sociale du personnel d'un Centre hospitalier
- * 1 étudiante AS en stage au SPIP avec présentation du JEU
- * 1 éducatrice spécialisée qui travaille sur un dispositif de logement d'urgence
- * 1 personne qui prépare le concours ES et AS
- * 1 conseiller conjugal
- * 2 médecins généralistes
- * 1 stagiaire 2^{ème} année sur Rostrenen, travail sur son mémoire avec pour thème « les femmes qui refusent d'être aidées »

3. EVENEMENTS MARQUANTS

3.1 Actions dans le cadre du bureau départemental :

Sur Lamballe, la permanence qui a débuté le 15/09/2011, grâce au soutien de la ville de Lamballe puis au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est désormais bien repérée, les orientations sont en augmentation constante.

Par manque de financement cette année nous avons dû arrêter nos permanences fin Juin 2016. Lamballe Communauté a pris le relais pour soutenir l'action sur le dernier trimestre. Ce soutien n'a cependant pas vocation à être renouvelé.

Le partenariat constant avec la Mairie de Lamballe, la communauté de commune, le CLSPD, les liens étroits entretenus avec ces partenaires depuis plusieurs années, nous ont permis d'être reconnu comme acteur privilégié au titre du bureau départemental, dans le cadre du mois orange et du 25/11/2016.

Ainsi nous avons pu mener plusieurs actions :

- * La poursuite des actions de prévention, notamment autour de l'animation du jeu « Equité-toi » auprès des lycées et collèges.
- * Une action de sensibilisation co-animée avec le CIDFF auprès des élus, travailleurs sociaux, bénévoles d'associations, infirmière et médecin de lycée, personnels de la communauté de commune de Lamballe.
- * Plusieurs autres actions menées : distribution de plaquettes et tenue d'un stand sur le marché de Lamballe, participation active à la réalisation de la plaquette sur le mois orange, à la réactualisation de l'exposition sur les violences faites aux femmes, exposition qui s'est tenue dans les locaux de la mairie.
- * Nous avons pu également bénéficier d'une action de sensibilisation sur le cyber harcèlement et renforcer notre partenariat avec Lamballe numérique.
- * Faire connaître notre permanence et la problématique : Rencontres avec la presse.

Nous avons participé à plusieurs rencontres organisées par le CLSPD et avec les partenaires sur Lamballe pour préparer toutes ces actions.

D'autre part, la Coordinatrice du Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, du service vie sociale et prévention ville de Lamballe, et plusieurs autres professionnels de la mairie de Lamballe sont venus nous rencontrer sur Saint-Brieuc et ont pu visiter nos locaux.

Sur Guingamp, nos permanences délocalisées se sont arrêtées en février 2016, en concertation avec le Conseil Départemental. Pour rappel, ces permanences bimensuelles avaient été mises en place en juin 2003 à la demande des partenaires du territoire.

L'action départementale menée lors du 25 novembre a été l'occasion de rencontrer la nouvelle professionnelle de l'accueil de proximité de la Maison de l'Argoat.

Sur Rostrenen, une permanence délocalisée mensuelle, sur les 2, s'est arrêtée à partir de juin 2016, faute de financement FIPD. Pour rappel, elles avaient été mises en place en octobre 2009 à la demande des partenaires du territoire.

La permanence est cependant repérée par les acteurs locaux et les échanges avec les travailleurs sociaux, médecin PMI sont réguliers.

Sur Loudéac, il existe une forte mobilisation et une attention particulière accordée aux situations de violences conjugales. La permanence est bien identifiée par les partenaires locaux.

Nous sommes régulièrement sollicitées sur des situations et sommes conviées à des réunions de synthèses.

Le travail en partenariat se doit d'être consolidé et élargi, des collaborations sont en cours de définition notamment avec le service des urgences du Centre Hospitalier du Centre Bretagne.

Sur Dinan, nos permanences délocalisées, bimensuelles, se sont arrêtées en janvier 2016, en concertation avec le Conseil Départemental. Pour rappel, elles avaient été mises en place en novembre 2004 à la demande des partenaires du territoire.

- Rencontre avec l'assistante sociale de la gendarmerie de Dinan et les professionnels de la MDD pour poursuivre notre collaboration qui est encore effective aujourd'hui.

- Rencontre au titre du Bureau Départemental avec le Procureur du tribunal de Saint- Malo et l' AIS35 pour la mise en place du téléphone grand danger.

Sur Saint-Brieuc :

Intervenante sociale au commissariat de Saint-Brieuc

Depuis novembre 2015, une intervenante sociale a été missionnée auprès du Commissariat de Saint-Brieuc. Dès son arrivée, nous avons travaillé avec elle autour des situations rencontrées.

En 2016, deux rencontres partenariales ont été réalisées avec les professionnelles du CHRS Clara Zetkin : une dans nos locaux et une au sein du commissariat. Ces rencontres nous permettent de poursuivre et d'améliorer nos réponses complémentaires sur les situations. Ce fut aussi l'occasion de mieux comprendre les différents niveaux d'intervention du commissariat et de s'identifier réciproquement en tant qu'interlocuteurs agissant sur une même problématique.

Participation à un groupe de travail sur le parcours SIAO des femmes victimes de violences

Ce groupe de travail avait vocation de réunir l'ensemble des partenaires concernés du département. Ce Groupe de travail, co-animé par la DDCS et le SIAO, s'est réuni les 1^{er} et 16 décembre à la DDCS avec pour objectifs :

- Recenser les problématiques dans la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants : hébergement urgence, insertion, accès au logement.
- Identifier les bonnes pratiques, élaborer des process pour améliorer la prise en charge et leur parcours.

Le service a été repéré comme un acteur important du fait de sa spécialité et des connaissances sur le terrain des difficultés et des besoins de ces femmes et de ces enfants autour de l'hébergement d'urgence. Ainsi nous avons pu faire remonter notamment la précarité et vulnérabilité dans lesquelles se trouvent les femmes et leurs enfants en hébergement d'urgence. Constats que nous avons déjà mentionnés dans le rapport d'activité 2015.

Ce travail se poursuit en 2017.

La Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Mme Croguennec Le Saout, Déléguée départementale aux droit des femmes et à l'Égalité a pris ses fonctions en septembre 2016. Une rencontre institutionnelle a eu lieu et un jeu « équité toi » lui a été donné à cette occasion. Nous avons eu l'occasion de travailler avec elle autour de situations de femmes. Nous l'avons aussi rencontrée lors de la manifestation du 25 Novembre, lors du groupe de travail SIAO et une rencontre avec le service est prévue en 2017.

Le CAP – Centre d'Aide à la Parentalité

C'est un partenaire avec lequel nous poursuivons notre travail autour de la parentalité. Plusieurs rencontres sont programmées chaque année.

La Chambre d'Agriculture :

Rencontre à la maison de l'agriculture. Poursuite des réunions annuelles initiées en 2015. Ont participé à cette réunion : le CIDFF, la coordinatrice Égalité et Agriculture au féminin-Égalité Parité , l'association AGIR, un juriste de la Chambre d'Agriculture, la MSA. L'objectif est de mieux connaître et de renforcer le réseau partenarial du côté du monde agricole afin d'améliorer l'accompagnement des femmes, particulièrement sur les plan juridique, économique, de la formation et de l'emploi.

La poursuite des permanences juridiques du CIDFF au sein du service

Les permanences du CIDFF au sein de nos locaux, une fois par mois (le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h à 12h00) sont effectives depuis octobre 2015.

En 2016, 11 permanences ont été réalisées.

28 femmes différentes ont été reçues.

Les femmes sont orientées par le service Accueil Ecoute Femmes et par le CHRS Clara Zetkin.

Cette permanence permet de renforcer le partenariat et de faciliter les échanges sur les situations permettant ainsi une meilleure prise en charge des personnes.

Plusieurs personnes, en effet, témoignent qu'elles ont ressenti moins d'angoisse à venir nous rencontrer, sur une orientation du CIDFF. Elles avaient connaissance du lieu, se repéraient mieux du fait de ces permanences.

Une permanence pour se faire aider

Amélie Colapet

Une permanence d'information juridique est ouverte le premier jeudi de chaque mois pour aider les victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.



Audrey Porrot (à gauche), juriste au CIDFF, qui assure la permanence juridique au sein d'Adalès, et Jeanne Fouilleau-Daniel, assistante sociale spécialisée dans les violences conjugales

174 personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales ont été reçues par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), dans les différents points d'information juridique du département en 2016. Un chiffre pourtant peu représentatif du nombre de victimes (24% seulement portent plainte selon la lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes). Pour faciliter la prise de parole et offrir un accompagnement global, le CIDFF, en partenariat avec l'association Adalès (accueil, écoute, logement, emploi), a mis en place une permanence d'information juridique sur place.

Une demi-journée par mois
Celle-ci s'inscrit dans le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales et familiales. Elle sera assurée par Audrey Porrot, juriste au CIDFF. Le but ? « Dans un même lieu, avoir une équipe pluridisciplinaire et un accompagnement complémentaires pour répondre aux problématiques de soutien qui peuvent freiner un début de démarche », indique Jeanne Fouilleau-Daniel, représentante d'Adalès.

Inclure les médecins
Ce point d'information est en place depuis novembre. Il est ouvert le premier jeudi matin de chaque mois (accueil, écoute, logement, emploi), et permet aux femmes de se familiariser avec le langage juridique, de se préparer pour l'entretien avec leur avocat, de bénéficier d'une note dans la rédaction des dossiers, ou encore dans la préparation de l'audience. Cette meilleure communication est interne sur les dossiers permet d'appréhender la situation « dans toute sa globalité, avec un travail de collaboration », se félicite Jeanne Fouilleau-Daniel.

En parallèle, des sensibilisations sont menées au quotidien, notamment auprès des partenaires « pour que médecins, travailleurs sociaux et tissu associatif apprennent à travailler ensemble », ajoute-t-elle. Audrey Porrot complète : « Les généralistes sont souvent les premiers à remarquer les maltraitances, tellement intégrées qu'elles ne sont plus perçues comme telles. »

Pratique
Permanence le premier jeudi matin du mois, à Adalès, 30 bis, rue du Dr Richard
Contact d'urgence (numéro départemental) : 02 96 68 42 42

Le 24 Février : Point presse de communication sur les permanences du CIDFF

Droits des femmes : une permanence d'information

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales, une permanence juridique a été mise en place.

Les victimes de violences conjugales sont souvent désespérées. Elles n'ont pas en outre pu éviter des conséquences personnelles, familiales ou professionnelles. Ou alors, par manque d'information, elles ne savent pas à qui s'adresser, ni quelles démarches effectuer.

Pour aider les personnes concernées à y voir plus clair, des accueils de proximité ont été créés, dans le cadre du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales et familiales. Ce qui passe par une permanence au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), en partenariat avec Adalès (Association départementale d'accueil, d'écoute et de veille sociale, logement-hébergement, emploi-formation, ateliers d'insertion).

Cet accueil répond à une urgence, quand on sait qu'en 2016 le CIDFF a, dans le département, reçu 174 personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Et qu'Adalès a accueilli, accompagnée et hébergé 570 femmes.

Une juriste spécialisée
« Ces permanences juridiques se déroulent sous la forme d'entretiens individuels gratuits, confidentiels et anonymes, avec une juriste spécialisée en droit de la famille,

dans un cadre discret et sécurisé », explique Jeanne Fouilleau-Daniel, assistante sociale spécialisée des violences conjugales.

Les questions portent essentiellement sur le droit de la famille, « à savoir les divorces, les séparations de couples en union libre, les conséquences de ces séparations sur les enfants et le patrimoine, la fixation par le juge des modalités d'exercice de l'autorité parentale, ainsi que les non-paiements de pensions alimentaires. Mais aussi sur les violences au sein du couple et infanticides et le droit des étrangers », précise Audrey Porrot, référente du service juridique du CIDFF 22.



Jeanne Fouilleau-Daniel et Audrey Porrot
Contact : 02 96 68 42 42

Le Centre Hospitalier Yves Le Foll-service des Urgences

Dans la suite du travail partenarial que nous avons initié en 2015 avec les médecins et de la mise en place du médecin référent violences conjugales au sein des urgences, plusieurs rencontres ont pu avoir lieu avec le directeur Adjoint, des cadres de santé des Urgences, cadre du pôle Pavillon de la Femme et de l'Enfant, le médecin référent violences conjugales, l'assistante sociale des Urgences.

Ces rencontres avaient pour objectifs de :

- Mieux faire connaître la problématique aux professionnels de santé, en organisant une action de sensibilisation
- Tisser des liens plus formalisés avec l'Hôpital
- Améliorer nos collaborations au service des femmes.

Ce travail partenarial doit se poursuivre en 2017 pour réaliser ces objectifs.

3.2 D'autres actions sur l'année :

D'autres actions menées avec le CHRS Clara ZETKIN ont marqué cette année :

Autour du 8 mars

Participation à la diffusion d'une vidéo, le 12/03, lors du forum des associations organisées par la maison des femmes 22 autour du 8 mars.

Comme chaque année, l'association ADALEA participe à la « Journée Internationale des Femmes » en donnant la parole aux femmes accueillies. Cette année, un groupe de femmes hébergées au CHRS « Clara Zetkin » a proposé des lectures théâtralisées issues de textes d'auteurs variés : Olympe de Gouges, Grand Corps Malade, Jeanne Cherhal, Muriel Ho-A-Kwie et un texte issu du livre de Laura Granny « Je jette ma baleine à la mer - Violences conjugales, des mots sur les maux ».

Autour de la prise en charge des enfants témoins/victimes

« Histoire de dire »



Les enfants des mères accueillies et/ou hébergées vivent, ou ont vécu, dans un contexte de violence intrafamiliale. En cela, ils sont aussi victimes. Le projet « Histoire de Dire » a comme finalité une meilleure prise en compte de ces enfants, de leur permettre de mettre des mots sur leurs ressentis, de repérer leur état de souffrance et de les réorienter vers un suivi adapté.

« Histoire de Dire » a pu voir le jour en mars 2016, des réponses concrètes et adaptées ont pu être proposées aux enfants sous forme d'accueil dédié, d'ateliers et d'actions de prévention. La concrétisation du projet s'est affiné au cours de l'expérience, 5 temps de réflexion interservices entre le CHRS et AEF ont été réalisés dans ce sens.

Finalités :

- Développer et axer l'action menée dans le cadre des violences intrafamiliales dans l'intérêt de l'enfant en soutenant la relation mère-enfant
- Formaliser une intervention spécifique auprès des enfants, leur consacrer une place en tant que sujet
- Repérer les situations où l'enfant est en souffrance
- Consolider et développer un travail en réseau pluridisciplinaire pour une meilleure prise en charge des enfants exposés à la violence intrafamiliale

Publics concernés

Les mères et leurs enfants, victimes de violences intrafamiliales :

- Accompagnés par Accueil Ecoute Femmes dans le cadre de l'accueil de jour et dans le cadre de ses actions de prévention,
- Hébergés par le CHRS Clara Zetkin,
- Mise à l'abri sur le logement d'urgence de Saint-Brieuc géré par le 115

Un espace d'accueil dédié

Les espaces différenciés pour l'accueil de l'enfant et de la mère ont prouvé leur utilité. Les enfants ont pu s'exprimer, être considéré comme un « être parlant ».

Une aide spécifique et réellement protectrice vis-à-vis de l'enfant exposé aux violences intrafamiliales doit impérativement s'articuler à une aide spécifique et protectrice auprès de sa mère.

Le nombre d'enfants qui a pu bénéficier de cet accueil est de 38. Les âges sont répartis de la façon suivante :

- Moins de 1 an : 4
- De 1 à 3 ans : 9
- De 4 à 6 ans : 7
- De 7 à 12 ans : 10
- De 13 à 18 ans : 6
- De 18 à 21 ans : 2

Ses objectifs :

- Offrir un espace sécurisant où l'enfant et l'adolescent se sentent bien,
- Accompagner ce temps par une présence « contenant », par des paroles rassurantes,
- Signifier à l'enfant qu'il est pris en compte, créer une relation de confiance,
- Lui permettre de comprendre la situation et de se déresponsabiliser,
- Permettre à l'enfant de sortir du sentiment d'isolement qu'il peut vivre,
- Offrir un temps d'écoute différencié de celui de leur mère,
- Ecouter et accueillir sa parole s'il souhaite s'exprimer,
- Favoriser l'échange pour permettre de mettre en mots,
- Permettre de verbaliser les ressentis émotionnels voire les souffrances à l'aide de supports appropriés,
- Repérer les difficultés et orienter vers une prise en charge spécialisée si nécessaire.

L'espace spécifique d'accueil pour l'enfant et l'adolescent leur a permis de :

- Ne plus être seul, lever le secret, avoir une place différenciée de celle de sa mère,
- Pouvoir s'exprimer librement, en dehors de la présence de sa mère, s'il le souhaite,
- Evoquer ses sentiments contradictoires à l'égard de son père, de sa mère,
- Poser des questions,
- Comprendre la situation,
- Etre sécurisé, se libérer de ses angoisses, de ses peurs et de ses inquiétudes,
- S'extraire de la problématique de violence qu'il subit, reprendre une place d'enfant,
- Entendre que la violence est interdite et qu'il est possible de vivre autrement.

Cet espace a été d'autant plus nécessaire dans les situations d'urgence, où l'enfant pris dans le « tourbillon » du départ (mise à l'abri, changement d'école ...) est vulnérable. Ceci non seulement parce qu'il a été exposé aux violences intrafamiliales, mais également parce qu'il a perdu ses repères. Ces enfants ressentent l'angoisse de leur mère sans avoir toujours les mots pour comprendre cette séparation brutale en pleine crise. Ils éprouvent des sentiments contradictoires, sont très souvent angoissés, se posent de multiples questions, quant à la situation. Ces espaces spécifiques leurs permettent d'être entendus, reconnus, ce qui a directement des effets sur leurs comportements et leur état émotionnel.

La professionnelle qui accueille l'enfant peut :

- Signifier à l'enfant qu'il a une place unique, qu'il peut s'exprimer, être entendu,
- Créer une relation de confiance, lever la culpabilité si elle est présente,
- Mettre à disposition des supports adaptés favorisant la parole, l'expression,
- Expliquer que rien ne justifie la violence,
- Percevoir ce que l'enfant comprend de la situation,
- Recueillir ses propos, ses questions, les reprendre avec lui,
- Tenir compte de la gravité de la situation et de son impact sur l'enfant,
- Repérer les signes de souffrances et orienter vers un accompagnement spécialisé,

Pendant le temps d'écoute des enfants, les mères en entretien avec une autre professionnelle, ont pu parler plus librement sachant que leur(s) enfant(s) n'étaient pas seul(s). Elles se sont senties soutenues dans l'exercice de leur rôle parental.

La présence d'un environnement structuré et soutenant, permet aux mères de mieux développer leurs compétences parentales dans l'intérêt de l'enfant.

Exemples :

- Deux enfants de 13 et 10 ans sont reçus dans cet espace pendant que la mère est reçue en entretien. Il s'agit d'un garçon et d'une fille. La fille s'exprime plutôt facilement, parle de son quotidien, de la relation avec ses frères, son père, sa mère. Elle dit qu'elle aide à la ferme du compagnon de sa mère, se projette dans le futur sur le plan professionnel. Le garçon est en difficulté avec le langage, dit qu'il s'ennuie, a besoin de bouger, sur sa chaise il est en mouvement perpétuel, va jouer avec le garage, le tableau, les poupées. Ces enfants n'expriment pas de difficultés par rapport à ce qu'ils vivent au quotidien, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas de difficulté. La jeune désigne le compagnon de sa mère comme le « beau-père ». Elle évoque surtout les difficultés relationnelles avec son frère aîné qui peut avoir des propos blessants sur son physique et aussi à l'encontre de son autre frère. Elle parle d'un frère qui veut imposer sa loi, d'un père qui manque d'autorité. Elle exprime un besoin d'avoir des temps privilégiés avec sa mère et avec son père. Un suivi est préconisé pour la jeune.
- Une jeune de 15 ans en larmes quand elle parle de son père qu'elle dit haïr. Dit avoir trop souffert de son père et de la tentative de suicide de ce dernier. Ne veut plus le voir, ne veut plus en entendre parler. Une orientation de la jeune vers un lieu thérapeutique est mis en place.

Bilan :

Si, au tout début du projet, il était prévu de recevoir les enfants sur un temps de permanence dédié et fixe, après expérimentation, il s'avère que ces permanences définies sur un temps fixe ne fonctionnent pas. Très peu de ces temps ont été utilisés jusqu'à lors. Tandis que nous faisons le constat que les « heures à la carte » qui ont été proposées ont bien mieux été utilisées et sont mieux adaptées aux besoins du service AEF. Pour 2017, nous décidons donc de maintenir ce principe. Si ces « heures à la carte » ne peuvent pas se mettre en place lors d'un RDV où une femme se présente avec ses enfants, la professionnelle recevra la femme avec ses enfants en privilégiant l'entretien tourné vers les enfants.

Des ateliers d'expression

Les ateliers offrent un lieu d'accueil privilégié, une parenthèse, un lieu intermédiaire pour soi. Il se déroulent le mercredi après-midi.

Nombre d'Ateliers :

16 ateliers ont été réalisés.
23 enfants âgés de 4 à 12 ans ont participé.



Objectifs :

- Favoriser l'expression sous toutes ses formes, les ressentis au travers de supports ludiques,
- Offrir des espaces d'expression dans un lieu contenant et sécurisant,
- Développer la capacité à jouer, encourager le jeu, la relation avec ses pairs ou avec les adultes animant les ateliers,
- Permettre à l'enfant de sortir du sentiment d'isolement qu'il peut vivre,
- Travailler autour du lien mère-enfants,
- Repérer les interactions,
- Prévenir les comportements violents,
- Créer des espaces d'évaluation et de repérage d'éventuelles difficultés.

Des ateliers en fonction des tranches d'âges :
Les supports utilisés sont variés, choisis et adaptés aux groupes et aux âges.

Contenu/animation :

Les ateliers, proposés aux enfants les mercredis après-midis, sont des temps qui permettent aux enfants d'avoir un lieu spécifique pour eux, où ils sont respectés en tant que sujet. Ce n'est pas un lieu thérapeutique. Il s'agit de proposer un lieu sécurisant, apaisé, où ils pourront s'exprimer, avoir une expression libre. C'est aussi un lieu où ils partagent un temps avec des adultes professionnels, qui sont là pour eux, qui favorisent leur parole.

Pour les professionnels :

Il s'agit d'observer, d'être à l'écoute, de recueillir une parole, de soutenir l'expression en proposant des supports adaptés qui viendront la favoriser. Ils sont également là pour faire circuler la parole si nécessaire et accueillir les mots ou les questionnements. Le support proposé lors des ateliers n'a qu'une importance secondaire. Celui-ci vient seulement faciliter l'expression. Il est important que chaque professionnel soit à l'aise avec le support utilisé, car un support mal investi par le professionnel sera un frein à l'expression des enfants. Mais il est également important que le professionnel soit à l'écoute du choix du support par l'enfant et de le respecter. Aucun diagnostic n'est posé. Les enfants pour lesquels on observe des signes de souffrance sont orientés après échange avec la maman.

Un cadre est posé : ce qui est dit lors des ateliers reste confidentiel. Il est important de poser ce cadre aux enfants et aux mères, afin de permettre à ces premiers une expression libre. Cependant, en fonction de ce qui est recueilli par le professionnel (propos d'enfant en souffrance, signe d'enfant en danger), un échange avec la mère se fera et cela sera parlé à l'enfant en amont. Les suites à ses échanges et mesures éventuellement prises, signalement à la CRIP, au procureur... seront accompagnées.

Une illustration d'une progression des enfants dans le cadre d'une session de 4 ateliers d'expression :

Les enfants s'emparent bien des supports à l'expression proposés
Ils font chacun des commentaires au début, à partir de notre proposition de parler, et s'ils le souhaitent, de leur création, puis de manière spontanée.

Ces outils proposés deviennent pour eux, tremplin pour s'exprimer librement. Alain (nom d'emprunt) qui ne pouvait entendre parler du père lors du 1^{er} atelier au point de quitter la pièce, au cours du 2^{ème} atelier peut supporter que Tom (nom d'emprunt) parle de son père. Lors du 3^{ème} atelier Alain parle de son père et des bons souvenirs autour de jeux avec lui, qui provoquent chez lui un peu d'agitation, de tension. Il pourra apaiser peu à peu cette tension avec des mots.

Les rituels sont un appui pour donner des repères aux enfants, on entre dans l'atelier avec le choix d'émoticônes on en sort avec les comptines. Les enfants distinguent bien vers le 3^{ème} atelier, l'espace atelier et leur espace jeu. Lors du 4^{ème} atelier Alain peut dire « je veux jouer je ne veux pas travailler, je ne veux pas aller à l'atelier ». Lors du dernier atelier Tom qui ne souhaitait pas avant prendre son dessin pour l'emmener chez lui (indifférence par rapport à ses productions ?) demande à partir avec sa création.

Bilan :

L'organisation en session de 4 ateliers ne semble pas satisfaisante pour les enfants qui ont exprimé le désir de poursuivre au-delà des 4 ateliers. Il semblerait que cet espace devienne un lieu où ces enfants, qui ont vécu dans la violence, rencontrent des professionnels repérés par eux comme personnes ressources, sur lesquels il peuvent s'appuyer pour s'exprimer en toute sérénité, expérimenter des relations sereines et structurantes. C'est pourquoi il est prévu en 2017 que les ateliers fonctionnent tous les mercredis après-midi en dehors des périodes scolaires.

Des actions de prévention

Ces actions de prévention menées de manière régulière, auprès des enfants/adolescents du département et notamment dans les collèges et lycées ne sont pas nouvelles pour le service. Elles se poursuivent et viennent s'inscrire dans une démarche de prévention.

Ainsi en 2016 ce sont 10 animations sur Lamballe auprès de 169 jeunes qui s'inscrivent dans cette dynamique, ainsi que 2 autres animations qui ont eu lieu autour du jeu « Equité Toi ? »

Les objectifs de ces actions :

- Développer des actions de prévention spécifiques pour les enfants/adolescents accueillis sur les services,
- Proposer des interventions auprès des mères et des enfants victimes de violence intrafamiliale,
- Informer et sensibiliser sur les formes de violence, le cycle, le processus, et l'impact de la violence sur la famille,
- Poser des repères sur les relations hommes/femmes, le respect, les comportements non-violents, la communication, le dialogue,
- Rétablir les frontières au sein de la famille,
- Permettre d'amorcer une réflexion sur les représentations et le positionnement dans la relation amoureuse,
- Offrir un espace de parole, être à l'écoute, répondre aux interrogations, décoder les signaux de détresse,
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement sur le département des jeunes et des familles,
- Travailler en collaboration avec les instances et les associations impliquées dans le dispositif de la protection de l'enfance et du soutien à la parentalité.

Journée de travail avec l'ASFAD et l'AGEHB.

Une deuxième journée de travail initiée en 2015 a eu lieu en juin 2016 sur Rennes à l'ASFAD avec nos partenaires interdépartementaux. La journée a porté sur une réflexion autour d'une meilleure prise en compte des enfants. Les expériences de chacun venaient alimenter les échanges et la réflexion. Ce fut aussi l'occasion de mieux connaître ces partenaires professionnels et la structure de l'ASFAD que nous avons pu visiter.

Autour du 25 novembre

JE MARCHE, TU MARCHES, NOUS MARCHONS contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre de cette action, nous avons tenu deux stands avec les autres associations présentes.

Ce fut l'occasion de rencontres avec les partenaires mais aussi avec un large public.

C'est la troisième édition. Cette action rencontre un vif succès, 200 personnes ont participé à ce temps fort.

Dans les journées qui ont suivi cette action, le service Accueil Ecoute Femmes a particulièrement été sollicité pour des prises en charge de situations de violences.



Réseau FNSF

Participation aux journées de travail avec les associations du territoire de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) :

Membre actif de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) depuis la création de l'association, le service a participé cette année à deux journées du réseau : le 19 mars à Saint-Brieuc et le 22 octobre à Angers. Ce sont des journées riches d'échanges et d'informations diverses permettant de construire autour de l'accueil et de l'hébergement, des outils et de mener des réflexions sur des thèmes de recherche.

Participation aux journées de l'Université d'Automne de la FNSF à Strasbourg du 6 au 8 octobre



Cette année, l'Université d'Automne avait pour thème : « contre l'empêchement des femmes de vivre leur vie : modèles et pistes de réflexion ». Strasbourg étant la capitale de l'Europe, l'Université d'Automne a démarré par la présentation de la convention de l'Europe dite d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (cf. site internet www.coe.int) par Françoise Brié et Johan Friestedt, membres du GREVIO, Groupe d'Experts sur les Violences faites aux femmes, membres de la commission d'évaluation dans la mise en place de la convention d'Istanbul dans les pays qui l'ont signée et /ou ratifiée.

A la suite de la première journée, une réception s'est déroulée à la Mairie de Strasbourg, venant aussi affirmer la volonté de la FNSF d'interpeler les instances politiques et les pouvoirs publics. Cet accueil s'est passé sous le signe de la convivialité avec dégustation de spécialités locales.

L'Université d'Automne regroupe 65 associations adhérentes à la FNSF sur le territoire Français. Ces journées sont l'occasion pour nous de rencontrer d'autres professionnel(le)s, d'échanger et de partager nos pratiques et de réfléchir autour d'ateliers et d'apports plus théoriques lors des conférences.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

L'hébergement d'urgence :

Cette année, nous faisons à nouveau le constat que les places réservées à l'hébergement d'urgence pour les femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales ne sont pas adaptées. Ces femmes et ces enfants sont doublement vulnérables du fait, d'une part du contexte des violences, d'autre part de la précarité et de l'angoisse inhérentes à l'accueil en urgence. C'est pourquoi, il est nécessaire de souligner qu'un accompagnement global sur ces situations est indispensable, ce qui n'est pas le cas actuellement faute de moyens dédiés.

Le logement d'urgence, situé dans nos locaux, a comme particularité de pouvoir bénéficier de l'accueil sécurisé du centre d'hébergement Clara Zetkin. Cet aspect s'avère essentiel dans la gestion des situations à risque. Ce dispositif d'accueil en urgence assure une sécurité adaptée. La proximité du logement d'urgence avec l'accueil de jour permet à ces femmes hébergées, de solliciter Accueil Ecoute Femmes beaucoup plus facilement et de pouvoir bénéficier du soutien proposé.

Elles peuvent également utiliser des services de l'accueil de jour, à savoir : le poste informatique, le téléphone, le service buanderie ...

Il est aussi plus aisé de rencontrer les enfants, de leur porter une attention particulière, de mettre des mots sur la séparation et les violences vécues.

Pour une meilleure prise en charge de ces situations, les liens interservices ont été renforcés et des réunions de travail au niveau départemental, sur le parcours SIAO des femmes victimes de violences ont été initiées. Le groupe de travail constitué, partage les mêmes constats en lien avec la problématique et ces rencontres vont se poursuivre ses en 2017.

A noter, qu'en 2016, le logement d'urgence situé dans nos locaux est initialement prévu pour l'accueil d'un ménage (une mère et ses enfants). Cependant, cette année, ce logement a été systématiquement occupé par deux ménages. Ceci vient mettre en évidence un manque de places pour des familles nécessitant une protection accrue. La cohabitation est inadaptée dans cette problématique.

Ce sera un objet de travail avec le 115 et le SIAO urgence en 2017.

Nouveau mode de calcul de l'aide au logement :

La loi de finances 2016 est venue modifier le mode de calcul des aides au logement. Le décret proposant la prise en compte du patrimoine des familles dans l'attribution des allocations logement est entré en vigueur 1^{er} octobre 2016. Le montant accordé aux allocataires de l'Aide personnalisée au logement (APL) devient dégressif à partir de 30.000 euros de patrimoine. Les livrets d'épargne et les résidences secondaires non louées sont intégrés dans la base de calcul. Pour les femmes mariées souhaitant quitter le domicile pour violence, ayant un peu de patrimoine, mais sans revenus propres ou très peu (pas de salaire, travail à temps partiel, très peu revenu, retraite faible.) ce patrimoine ne peut être mobilisé avant la séparation des biens. Cette nouvelle loi devient un obstacle supplémentaire au départ, car ce patrimoine ou ces placements bloqués ne sont pas disponibles et ne le seront pour moitié que souvent au mieux un an après la demande en divorce. Pour certaines faut-il le rappeler le partage des biens se fait plusieurs années après le divorce, des oppositions à la vente des biens et pressions diverses du côté des auteurs de violence sont fréquentes dans ces situations. Une femme connue du service il y a des années, croisée dernièrement dans la rue, nous disait qu'elle avait pu obtenir la moitié du prix de la maison seulement 10 ans après le prononcé de son divorce.

L'hébergement d'insertion :

Aujourd'hui, il y a toujours un écart entre les demandes d'hébergement des femmes accompagnées et les offres disponibles dans le cadre du SIAO. Les professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes sont amenées à soutenir et accompagner, pendant de très longues périodes, ces femmes en attendant un hébergement.

Pour les personnes qui sollicitent le SIAO, un passage en CHRS serait nécessaire dans les semaines qui suivent la demande. C'est au moment du départ qu'il y a le plus de risques immédiats de passages à l'acte (suicides/homicides). C'est avant un départ qu'il faut anticiper ce risque et trouver dans ce moment l'assurance d'une sécurité. De même, dans les familles où la violence va croissante, il n'est pas toujours possible, sans prendre de risques, d'attendre plusieurs mois qu'une place se libère... Ce sont parfois des solutions inadaptées qui sont trouvées.

Bien souvent les femmes et/ou enfants doivent rester au domicile ou accepter des conditions de logement temporaire peu satisfaisantes. Ceci, malgré la loi favorisant l'éviction du conjoint violent.

Ces suivis pèsent sur le service et augmentent la charge d'activité, ils demandent beaucoup de temps et de disponibilité.

Ils supposent :

- Un soutien quasi quotidien pour ces femmes en plein désarroi qui appellent plusieurs fois par semaine,
- Des contacts et écrits multiples avec les partenaires : justice, logement, 115, SIAO, travailleurs sociaux et médico-sociaux...

Ces constats ont été remontés dans le cadre du groupe de travail avec le SIAO.

Demande SIAO pour les femmes qui souhaitent quitter le département :

Chaque année, nous avons quelques situations de femmes pour lesquelles il est nécessaire de trouver des solutions d'hébergement hors du département 22. Si le dispositif SIAO s'est généralisé au sein de l'ensemble des départements, il n'en demeure pas moins complexe. En effet, chaque dispositif départemental a un fonctionnement propre et des critères d'admissions spécifiques.

Nous sommes amenées à contacter le SIAO du département concerné, à compléter les dossiers d'admission et à adresser les documents nécessaires pour le passage en commission.

Il serait utile de réfléchir à une harmonisation des pratiques/outils interdépartementaux.

De même, ces constats ont pu être remontés dans le cadre du groupe de travail organisé avec le SIAO.

Le logement :

Retrouver un logement, pour les femmes qui ont décidé de se séparer pour se soustraire aux violences de leur conjoint, reste encore un parcours long et difficile.

Les services locatifs ne mesurent pas toujours les conséquences du délai d'attente d'attribution qui freine l'étape de reconstruction de ces familles. Un travail d'information et de sensibilisation est à mener auprès du secteur locatif, la problématique des violences conjugales reste encore assez méconnue au niveau de ce partenariat indispensable.

De plus, pour les personnes mariées l'obtention d'un logement social est très difficile à obtenir, malgré un justificatif de dépôt de plainte, les offices, devant respecter la loi, exigent une attestation du tribunal de dépôt de la requête en divorce. Les tribunaux étant débordés, ces attestations traînent à parvenir et en cas de départ en urgence ces femmes ne peuvent trouver d'issue du côté du logement social.

Ces données ont également été discutées avec les partenaires du logement social, et remontées dans nos échanges lors des temps de travail avec le SIAO.

Pour information :

En 2014, pour la première fois, nous avons été sollicitées pour dispenser une formation sur la problématique des violences conjugales, par SA HLM BSB Les Foyers. Cette année, c'est auprès d'INICIAL que nous sommes intervenues. Ces formations permettent une meilleure prise en compte des situations et un travail en partenariat concret et plus efficace.

Concernant les droits de visite et d'hébergement du père :

Actuellement, du côté du Juge aux Affaires Familiales, de nombreuses procédures sont en attentes d'être traitées, pendant plusieurs mois pour les situations de violences qui n'ont pu bénéficier d'une requête en vue d'une ordonnance de protection. Ces situations sont dramatiques car, pour la quasi-totalité d'entre elles, aucune entente amiable ne peut être négociée. La femme ou les enfants peuvent dans ces cas être en danger.

Pour garantir leur sécurité, sans mesure judiciaire prise, et préserver les droits du père, elles contactent l'« Espace Rencontre » mais cette réponse, dans les Côtes d'Armor, est saturée.

La situation économique actuelle et les conséquences sur les femmes accompagnées :

Aux difficultés citées ci-dessus vient s'ajouter le contexte économique qui est, pour certaines femmes, un vrai frein dans la décision de quitter le conjoint violent, la peur de « manquer d'argent » est une donnée importante dans la décision de partir.

- * Certaines femmes ne peuvent partir au regard de leurs faibles ressources (Prestations CAF, indemnités Pôle Emploi, bas salaires ...). Elles redoutent une précarisation de leur situation et ce, surtout à l'approche de la retraite. Elles ont, pour la plupart, sacrifié leur vie professionnelle, au profit de la vie familiale : congé parental, contrats précaires, travail à temps partiel...
- * Un certain nombre de femmes déjà à la retraite, par crainte de perdre leur maison, de se retrouver avec une petite retraite, ne peut envisager un départ.
- * Beaucoup de femmes, plus jeunes, préfèrent différer un départ, patientent, essaient de construire une vie professionnelle plus confortable avant d'envisager de partir.

Toutes ces femmes sont demandeuses d'un soutien régulier et long pour tenir.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES,

Ce témoignage a été recueilli avec l'accord de la personne

« Très vite, il m'a séduite. Il était rassurant et se montrait prévenant. J'avais, à peine 25 ans lorsque je me suis mariée. Un an après, notre premier enfant est né et l'année suivante le deuxième. Nous étions heureux, enfin, c'est ce que je croyais.

Mon mari gagnait bien sa vie et d'un commun accord, j'ai cessé mon activité professionnelle et je suis restée à la maison pour m'occuper des enfants. Je n'ai pas vu passer les dix premières années. Il faut dire que les garçons étaient assez turbulents et comme leur père travaillait beaucoup, c'était moi qui réglais les conflits, qui rencontrais les enseignants... Je ne pouvais compter que sur moi car ma famille habitait à plus de trois heures de route et celle de mon mari vivait dans le Nord.

Le père de mes enfants a commencé à rentrer de plus en plus tard. Il venait d'avoir une promotion et se disait débordé. Il a commencé à amener du travail à la maison, à être de moins en moins disponible pour nous. Une fois, il a même oublié mon anniversaire. Les conversations que nous avons, tournaient toujours autour de son travail, de ses collègues. Lorsque j'essayais de parler de moi, de nous, des enfants, il écoutait à peine et changeait de sujet.

Un jour, j'ai eu un appel de l'école pour me dire que mon aîné avait été conduit aux urgences parce qu'il était tombé dans la cour. Ce jour-là, j'étais grippée. J'ai appelé le père de mes enfants pour lui demander de me rejoindre à l'hôpital. C'était la première fois, que je l'appelais à son travail. J'ai à peine pu lui dire l'objet de mon appel tellement, il était furieux. J'ai entendu : « Tu crois que j'ai que ça à faire » puis il a raccroché. Je me suis donc rendue seule à l'hôpital. Plus de peur que de mal, mon fils avait été pris en charge. Une heure et trois points de suture après nous étions ressortis. Le soir, le père de mes enfants est arrivé, souriant, a demandé à notre fils comment il allait et s'est ensuite adressé à moi « Tu exagères, tu aurais pu me tenir informé ». Je n'ai pas réussi à lui répondre, j'étais estomaquée. Après avoir couché les enfants, j'ai voulu reprendre le dialogue et lui rappeler que j'avais essayé de le joindre par téléphone... C'est à ce moment-là que j'ai reçu ma première giflle. Je m'en souviendrai toujours car cette giflle était accompagnée par des mots « Arrêtes de m'emmerder, je fais tout pour toi, tu cherches à t'accaparer les enfants en me faisant passer pour le bouffon de service, c'est la dernière fois que tu me fais ce coup-là ... à part dépenser mon fric dans des conneries et bouffer toute la journée... t'es pitoyable dans ton survêt bleu on dirait une pauvre fille... ». Ce soir-là, je suis allée me coucher, j'étais sous le choc. Ce n'est que le lendemain matin, après avoir emmené les enfants à l'école que j'ai pleuré. Je me suis dit que j'avais vraiment été stupide de le déranger pour si peu et qu'il fallait que je fasse des efforts. Le soir même, il est arrivé plus tôt, chose inhabituelle. Il a aidé les enfants à faire leurs devoirs et ensuite a joué avec eux. Il m'a embrassé et m'a demandé comment c'était passé la journée. Je ne savais pas quoi lui dire c'était la première fois qu'il me posait la question. J'avais en mémoire la giflle de la veille c'est pourquoi j'ai répondu le sourire aux lèvres : « Très bien, j'ai passé une excellente journée et toi ? ... » J'ai écouté ce qu'il avait à dire comme d'habitude.

Les mois qui ont suivi ont été sereins. Je faisais des efforts pour m'habiller, me faisais belle pour lui. J'ai perdu les quelques kilos que j'avais en trop. Un soir, il m'a dit : « tu vois quand tu veux, les choses se passent bien ». Les enfants grandissaient et je me suis dit qu'il était temps pour moi de retravailler. J'ai commencé à consulter sur internet les offres d'emploi en lien avec ma formation initiale. J'ai un BTS technico-commercial. J'ai envoyé des candidatures spontanées. J'ai reçu ma deuxième giflle et bien plus encore lorsque j'ai annoncé au père de mes enfants mon souhait de reprendre une activité professionnelle. Il était hors de lui, il m'accusait de l'avoir trahi, de vouloir abandonner les enfants. Il n'arrêtait pas de me crier dessus, les enfants étaient terrorisés et se sont mis à crier également : « Arrêtes papa, arrêtes ... ». Je ne pourrai dire comment cela s'est terminé car j'ai perdu connaissance et le lendemain matin je me suis réveillée, en sursaut, j'étais couchée dans mon lit. J'avais mal partout, surtout dans le bas ventre et à l'épaule. J'ai senti mon mari s'approcher de moi et me dire en m'embrassant : « Je t'aime, tu sais mais je n'aime pas que tu me caches des choses, j'ai pris une journée de congé, ne t'inquiètes pas, j'ai conduit les enfants à l'école, tu peux te reposer ... ». Je ne pouvais pas bouger, j'étais comme tétanisée. Dans la matinée, il est revenu près de moi, j'ai fait semblant de dormir, il s'est approché plus près et m'a susurré à l'oreille : « Je sais que tu es réveillée ... ». Il a commencé à me caresser et les choses sont allées très vite. Il n'a cessé de dire qu'il m'aimait et d'ajouter « On est bien tous les quatre, tu as tout ce que tu veux, pas besoin d'aller bosser ». Moi, j'étais pétrifiée, je voulais hurler mais rien ne sortait de ma bouche. Les jours suivants, il rentrait tôt, se montrait agréable, ramenait des cadeaux ... comme si de rien était. J'étais touchée par toutes ses marques d'attention et en même temps, quelque chose en moi était brisé. J'avais peur de lui. Un peu, par hasard, je l'ai vu consulter l'historique sur internet. Je lui ai demandé pourquoi il faisait cela. Il m'a simplement

dit : « j'aime bien savoir ». Je me suis rendue compte que cela faisait bien longtemps qu'il épiait mes faits et gestes. J'ai commencé à être plus sur mes gardes. J'effaçais systématiquement mes recherches sur internet qui concernaient mes recherches d'emploi. Il a commencé à changé de comportement à mon égard. Il m'appelait dans la journée pour rien alors qu'avant, jamais un coup de fil.

Cela a duré quelques mois pendant lesquels, je me sentais prisonnière et très seule. Personne ne savait ce que nous vivions à la maison. Lorsque ma famille téléphonait, je disais que tout allait bien. Avec les enfants, il se montrait de plus en plus irritable et ne supportait plus aucun bruit. J'étais de plus en plus stressée, je dormais mal, je faisais sans cesse des cauchemars. J'évitais le plus possible les contacts physiques avec lui. Je ne supportais plus le contact de sa peau. Il me terrifiait. J'ai fini par perdre encore du poids. Lui, me complimentait régulièrement d'avoir retrouvé ma taille de guêpe. Il ajoutait « Tu es parfaite, tu vois quand tu veux ... ».

A la rentrée 2016, j'ai emmené les enfants chez notre médecin traitant. Ils avaient besoin de certificats médicaux pour leurs activités. Après avoir ausculté les enfants, mon médecin a commencé à me poser des questions « vous avez l'air épuisée ». Je ne pouvais pas lui dire le contraire. Il a insisté pour me prendre la tension. Trop basse. Je lui ai dit que je dormais peu. Il a essayé d'en savoir plus mais je ne pouvais rien dire car les enfants étaient présents. Il a fini par me prescrire un traitement pour dormir et des vitamines. Puis, il a insisté pour me revoir. J'ai repris un rendez-vous deux semaines après. Dans son cabinet, j'ai craqué lorsqu'il m'a demandé si tout se passait bien à la maison. Là, j'ai eu la force de lui dire les choses. Il m'a écouté longuement. C'était la première fois que j'en parlais. A la fin de la visite, il m'a tendu une petite carte et m'a juste dit « Vous avez besoin d'être aidée, appelez ce numéro ». Je suis repartie, soulagée d'avoir pu parler et en même temps honteuse et effrayée car c'était également le médecin de mon mari. J'avais peur qu'il lui dise ce que je venais de lui révéler.

J'ai mis plusieurs semaines avant de contacter Accueil Ecoute Femmes. Sur le carton, il y avait écrit « violences conjugales » et ces mots me faisaient peur. Est-ce que j'étais victime ? NON pas moi ...

Aujourd'hui, je suis séparée du père de mes enfants. J'ai quitté le domicile conjugal avec mes enfants le 23 novembre 2016.

Le divorce n'est pas encore prononcé et il y a des jours où c'est très dur car il me fait du chantage, me menace, tente de me faire revenir mais je sais que je ne reviendrai pas. Je me sens soutenue, je veux me reconstruire et ne plus me laisser maltraitée. Je ne veux plus être victime de sa violence. Je veux vivre libre. »

6. RESSOURCES HUMAINES

Supervision

Une supervision est assurée de manière à cibler un travail global au niveau de l'équipe. Elle fait partie du cadre indispensable pour fonctionner. Elle permet d'évaluer l'action, de prendre de la distance, d'analyser les phénomènes de groupe et de se recentrer sur l'objectif premier : la parole. C'est une garantie pour les personnes accompagnées.

Formation

Enrichir sa pratique professionnelle par le biais de formations est également important. Des temps de formation ont notamment permis aux différentes professionnelles du service de se perfectionner sur différents volets :

Récapitulatif des temps (en nombre d'heures) consacrés à la formation, aux colloques et conférences... :

Intitulés	Heures
Plan de formation 2016	
Université d'automne de la FNSF	21
Hors plan de formation	
Formation au repérage de la crise suicidaire sur le pays de st brieuc	17.5
Présentation du dispositif CAP'AJE	1
Recyclage SST	7
TOTAL	46.5 h

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Accueil Ecoute Femmes travaille aussi dans une logique de réseau, en ce sens le partenariat est évolutif et interactif en fonction des besoins et demandes des femmes reçues. Ainsi, Accueil Ecoute Femmes ne se substitue pas au travail des autres structures.

Le partenariat est très varié :

- Secteur sanitaire :
 - Hôpitaux (la PASS, les urgences, les différents services et particulièrement ceux en lien avec la femme et l'enfant)
 - Cliniques spécialisées (CMP, E.M.P.P...)
 - Intervenants en libéral (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, sage femmes, psychologues ...)
 - Services spécialisés dans la prise en charge des enfants/adolescents (C.M.P.E.A., C.M.P.P., P.A.E.J, C.A.M.P.S, S.E.S.S.A.D, Santé scolaire ...)
 - Autres services spécialisés : C.S.A.P.A, Point Accueil Santé, centres de planification ...

- Secteur social :
 - Les services enfance et famille du département (P.M.I....)
 - La C.R.I.P 22 (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)
 - Autres professionnels de l'action sociale (Assistentes sociales des Maisons du Département, Assistentes sociales scolaires, Le Centre d'Accueil à la Parentalité, les services sociaux du personnel ...)

- Secteur judiciaire :
 - La Sauvegarde de l'Enfance, l'association Le Gué
 - Avocats, forces de l'ordre, intervenantes sociales en gendarmerie et en commissariat...
 - Différents services des Tribunaux (JAF, JE ...)
 - Notaires, huissiers ...

- Secteur de l'emploi et de la formation :
 - Mission Locale
 - Pôle Emploi
 - Pôle Emploi Formation de Adalea
 - Espace Initiative Emploi
 - C.I.D.F.F. ...

- Secteur du Logement/Hébergement :
 - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO urgence/insertion)
 - SOS Solidarité Femmes
 - Les différents bailleurs sociaux...

- Secteur associatif/humanitaire/caritatif :
 - EMMAUS, Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, ...

- Organismes et services administratifs :
 - Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - Centres Communaux d'Action Sociale
 - Organismes de tutelle
 - Employeurs secteur public/privé
 - Banque de France, différents créanciers ...
 - Organismes enfance et jeunesse (crèches, centre de loisirs ...)
 - Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ...

8. PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER	INNOVER	COOPERER	IMPLIQUER	S'ENGAGER
--------------------	----------------	-----------------	------------------	------------------

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions.

	Rappel des perspectives pour 2016	Réalisations au 31 Décembre 2016	Perspectives pour 2017
Accompagner	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'ateliers d'expression, d'espaces dédiés aux enfants - Recherche de financements complémentaires - Maintenir un accueil inconditionnel prenant en compte toutes les demandes - Maintenir et développer l'approche collective pour les enfants / adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de lieux qui accueillent des enfants témoins - Conception (rédaction) d'une réponse adaptée - Aménagement de la salle d'attente - Rencontre substitut du procureur et représentante du CDAD - Rencontre représentants de la chambre d'agriculture - Accueil des enfants en individuel et en groupe : lancement de l'action « histoire de dire » 	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider l'action « Histoire de dire » - Consolider les permanences délocalisées
Innover	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de financements pour compléter le redéploiement des permanences - Améliorer les supports de communication et les diffuser tout en privilégiant l'utilisation du papier recyclé 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre Conseil départemental, redéploiement partiel des moyens sur le projet d'accueil des enfants - Acquisition d'un véhicule biocarburant / rationalisation de l'utilisation du papier 	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir les supports de communication - Faire les démarches pour mettre en place une permanence du service au centre hospitalier
Coopérer	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le partenariat autour de la prise en charge des enfants - Maintenir et développer le partenariat départemental, régional, national 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un outil informatisé et partagé à l'échelle de l'association - Formation et sensibilisation auprès des acteurs du département - Mise en place d'un groupe de travail régional avec deux autres associations - Participations aux territoriales de la FNSF et aux Universités d'automne - Mise en place de réunions interservices, d'un groupe de travail interservices, invitation de partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le partenariat avec le secteur hospitalier - Sensibiliser les professionnels du centre hospitalier à la question des violences conjugales et intrafamiliales - Relancer les formations des travailleurs sociaux du Conseil Départemental

<p>Impliquer</p>	<p>- Associer les femmes à des groupes de travail</p>	<p>- Proposition à des femmes de s'impliquer autour de projets, les informer du CCRPA</p> <p>- Proposition faite pour que des femmes participent au groupe de travail sur le SIAO en vain</p>	
-------------------------	---	---	--